

DOCUMENTATION
de l'Organisation des
Nations Unies



BIBLIOTHÈQUE DAG HAMMARSKJÖLD

DOCUMENTATION de l'Organisation des Nations Unies

Guide succinct



BIBLIOTHÈQUE DAG HAMMARSKJÖLD
Nations Unies · New York, 1994

ST/LIB/34/Rev.2

New York, N.Y. 10017

Copyright © Nations Unies, 1994
Tous droits réservés
Imprimé aux États-Unis d'Amérique

NOTE

Le présent opuscule est publié essentiellement à l'intention du personnel chargé de tenir les collections de documents et publications de l'Organisation des Nations Unies, soit au sein des missions permanentes au Siège de l'Organisation, soit dans ses bibliothèques dépositaires, mais certains renseignements peuvent également être utiles à tous ceux qui sont amenés à consulter des documents de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de leurs recherches.

Les renseignements qu'il contient sont de nature pratique et mettent l'accent sur les services de distribution et de bibliothèque à New York. Les intéressés pourront se procurer les renseignements supplémentaires qui leur seraient éventuellement nécessaires auprès des services compétents, comme indiqué dans le présent guide, ou en s'adressant au bureau de références de l'ONU et des institutions spécialisées à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld [(212) 963-7412]. Pour les autres régions, prière de s'adresser par écrit au bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, Organisation des Nations Unies, New York, N. Y. 10017.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
NOTE		iii
I. INTRODUCTION	1 - 4	1
II. FONCTIONS ET MODE DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DES NATIONS UNIES ET DOCUMENTATION EN DÉCOULANT . .	5 - 14	2
A. Assemblée générale	5 - 6	2
B. Conseil de sécurité	7	5
C. Conseil économique et social	8 - 10	7
1. Commissions techniques, comités permanents, organes d'experts et autres organes connexes du Conseil économique et social	9	8
2. Commissions régionales du Conseil économique et social	10	10
D. Conseil de tutelle	11	12
E. Cour internationale de Justice	12	13
F. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	13	14
G. Organes spéciaux de l'ONU	14	15
III. DOCUMENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES . .	15 - 40	16
A. Généralités	15	16
B. Publications de l'Organisation des Nations Unies	16 - 17	16
C. Documents officiels	18	18
1. Comptes rendus de séance	19 - 24	18
2. Annexes	25	19
3. Suppléments	26 - 27	19
D. Cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies	28 - 40	20
IV. CATÉGORIES PRÉVUES POUR LA DISTRIBUTION DES DOCUMENTS ET DES COMPTES RENDUS DE SÉANCE	41 - 45	25

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. PROCÉDURE À SUIVRE POUR OBTENIR DES DOCUMENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	46 - 58	26
A. Distribution officielle	46 - 49	26
B. Liste quotidienne des documents distribués . .	50	27
C. Possibilité de se procurer des documents non brochés et documents officiels anciens	51	27
D. Documents sur support électronique	52 - 53	27
E. Correspondance relative à la distribution des documents	54	27
F. Publication de la Cour internationale de Justice	55 - 57	28
G. Documents des organismes des Nations Unies . .	58	28
VI. SUGGESTIONS CONCERNANT LE CLASSEMENT ET LA TENUE DES COLLECTIONS DE DOCUMENTS	59 - 77	29
A. Documents portant une cote	59 - 62	29
B. Publications destinées à la vente	63 - 64	29
C. Autres documents	65	30
D. Documents officiels	66 - 77	30
VII. DOCUMENTATION SUR MICROFICHES ET MICROFILMS . . .	78 - 81	34
VIII. INDEX PUBLIÉS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	82 - 97	35
A. Index généraux publiés périodiquement	82 - 86	35
B. Index des actes	87 - 89	38
C. Index spéciaux	90 - 97	40
IX. ACCÈS ÉLECTRONIQUE À LA DOCUMENTATION DE L'ONU . .	98 - 115	41
A. Accès en ligne aux serveurs de l'ONU	98 - 104	41
B. Informations disponibles sur CD-ROM	105 - 112	43
C. Institutions spécialisées	113 - 115	44
X. MÉTHODES POUR LIMITER LE NOMBRE DE DOCUMENTS CONSERVÉS ET ÉLIMINER LES DOCUMENTS PÉRIMÉS	116 - 117	45

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XI. SERVICES OFFERTS PAR LA BIBLIOTHÈQUE DAG HAMMARSKJÖLD	118 - 120	46
XII. UTILISATION DES DOCUMENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES À DES FINS DE RECHERCHE	121 - 127	46
<u>Annexes</u>		
I. REQUEST FOR DOCUMENTS, FORMULAIRE PS.10		49
II. REQUEST FOR DOCUMENTS, FORMULAIRE PS.16		50
III. LISTE ALPHABÉTIQUE DES INDICATIFS DE SÉRIES DE COTES LES PLUS UTILISÉS		51
OUVRAGES RELATIFS À LA DOCUMENTATION DE L'ONU : BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE		61
INDEX		65

I. INTRODUCTION

1. Les travaux de l'Organisation des Nations Unies nécessitent la publication d'une documentation considérable. Pour comprendre et utiliser cette documentation, il est indispensable de comprendre la structure et le mode de fonctionnement de l'Organisation. L'ONU fait paraître les publications suivantes, qui donnent des renseignements sur ses activités actuelles et en retracent l'historique :

ABC des Nations Unies

Publié périodiquement, dernière édition (numéro de vente : F.93.I.2). Cet ouvrage contient une introduction générale au rôle et aux fonctions de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Il expose et met en relief les principaux objectifs de l'Organisation et ses principales réalisations.

L'ONU pour tous

Huitième édition (numéro de vente : F.67.I.5).
Porte sur la période allant de 1946 à 1965.

L'ONU pour tous

Onzième édition (numéro de vente : F.94.I.2.
(à paraître).

Ces ouvrages de base décrivent la structure et les activités de l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation en 1945, et celles des institutions spécialisées apparentées.

Yearbook of the United Nations

Numéro de vente correspondant à l'année de publication (catégorie I). Retracer en détail les événements d'une année. Principal ouvrage de référence de l'Organisation des Nations Unies, offrant un compte rendu circonstancié, en un volume, des travaux de l'Organisation dans de multiples domaines – commerce, développement industriel, développement social, population, environnement, établissements humains, enfance, questions juridiques, droits de l'homme et maintien de la paix – et un aperçu des travaux de chacune des institutions spécialisées au sein de la famille des Nations Unies.

2. Le présent chapitre a pour objet d'expliquer de manière succincte et pratique les fonctions et le mode de fonctionnement des organes des Nations Unies ainsi que la documentation découlant des travaux de l'Organisation publiée à la date de l'établissement du présent opuscule. Il convient de souligner que les fonctions et la structure de l'Organisation évoluent constamment et, bien entendu, la documentation également. Il convient d'en tenir compte lorsqu'on utilise des documents de l'Organisation des Nations Unies à des fins de recherche ou un guide comme le présent opuscule.

3. Les index publiés et informatisés décrits au chapitre VIII permettent de retrouver les documents. C'est en connaissant les types de documents publiés et en comprenant les éléments constitutifs des cotes et numéros de vente des documents que le chercheur peut utiliser au mieux les citations fournies. Ainsi il peut savoir quel organe est susceptible d'avoir traité de telle ou telle question et

chercher et retrouver des citations dans le document pertinent. S'il se réfère à l'index par matière de la publication United Nations Document Series Symbols 1946-1977: Cumulative list with indexes et de son supplément (1978-1984)¹, il y trouvera les indicatifs de séries à consulter.

4. Les indicatifs de série sont indiqués dans la plupart des sections du présent chapitre; on trouvera au chapitre III (par. 28 à 40) une explication de leurs éléments constitutifs ainsi que de ceux des numéros de vente (par. 16) et des séries Documents officiels (par. 18 à 27).

II. FONCTIONS ET MODE DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DES NATIONS UNIES ET DOCUMENTATION EN DÉCOULANT

A. Assemblée générale

5. L'Assemblée générale est le principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies.

Participation : tous les Membres de l'Organisation

Sessions : ordinaires, extraordinaires et extraordinaires d'urgence

Règlement intérieur : A/520/Rev.15 (numéro de vente : F.85.I.13)
et Amend.1 et 2

Mandat : Charte des Nations Unies

Rapports :

Organe suprême, l'Assemblée générale ne relève d'aucun autre organe; les résultats de ses sessions sont publiés sous forme de volumes de résolutions et de décisions; le Yearbook of the United Nations donne un aperçu des sessions

Fonctionnement des sessions :

Un ordre du jour par session

Questions examinées en séances plénières ou renvoyées pour examen à des commissions de session

Rapport sur chaque question examinée en commission, comprenant un résumé des débats et le texte des projets de décision ou de résolution recommandés

Examen des rapports des commissions en séances plénières et suite donnée aux résolutions ou décisions recommandées

Documents publiés :

Série des séances plénières (A/numéro de session/numéro d'ordre dans la série) :

¹ ST/LIB/SER.B/5/Rev.3 et Add.1 (publications des Nations Unies, numéros de vente : E.79.I.3 et E.85.I.21).

Liste des questions à examiner et ordre du jour de la session (dont un ordre du jour annoté CA/numéro de session/100) retraçant l'historique de chaque question et indiquant notamment la documentation antérieure et de la session)
Documents publiés pour examen au titre de chaque question
Rapports des commissions de session sur chacune des questions examinées

Documents des commissions de session (A/C. /numéro ou sigle de la commission/session de l'Assemblée générale/numéro d'ordre dans la série) :

Documents d'information (organisation des travaux, liste des délégations)
Projets de proposition et documents administratifs
Comptes rendus de séance, publiés comme Documents officiels de l'Assemblée générale (les rectifications concernant toutes les séances de la session sont publiées en un seul fascicule)

Résolutions :

Publiées sous forme de documents provisoires (A/RES/session/numéro d'ordre dans la série)
Publiées à nouveau à la fin de l'année en tant que dernier supplément aux Documents officiels

Procès-verbaux des séances plénières (A/session/PV. numéro d'ordre dans la série) :

Publiés comme Documents officiels (les rectifications concernant toutes les séances de la session sont publiées en un seul fascicule)

Suppléments aux Documents officiels (cotes de la série des séances plénières) :

Budget de l'Organisation des Nations Unies
Plan à moyen terme
Comptes
Rapports annuels des organes subsidiaires
Principaux rapports spéciaux
Résolutions et décisions (dernier supplément)

Annexes aux Documents officiels, classées selon le numéro du point de l'ordre du jour de la session, et contenant :

Le numéro des séances au cours desquelles le point a été examiné
Une nouvelle publication de certains documents importants, par exemple : rapports des commissions sur les questions qu'elles ont examinées, projets de résolution et autres documents relatifs aux questions examinées en séances plénières, répertoire des documents publiés sur la question, exposé des décisions prises en séance plénière

Fascicules des Documents officiels

Liste des délégations
Répertoire des documents

Commissions, comités et conférences établis
par l'Assemblée générale

6. Dans ses activités, l'Assemblée générale bénéficie du concours des commissions, comités et conférences établis par elle. Ces organes sont de trois types, à savoir :

Organes permanents tenant des sessions, par exemple :

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/-)
Commission du droit international (A/CN.4/-)
Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/AC.109/-) (appelé également Comité de la décolonisation ou Comité des Vingt-Quatre)

Conférences juridiques ou de négociation, par exemple :

Conférences des Nations Unies sur la succession d'États en matière de traités (Vienne, 1978) (A/CONF.80/-)
Conférence des Nations Unies sur la succession d'États en matière de biens, archives et dettes d'État (Vienne, 1983) (A/CONF.117/-)
Conférence des Nations Unies sur le droit des traités entre États et organisations internationales ou entre organisations internationales (Vienne, 1986) (A/CONF.129/-)

Conférences spéciales sur une question donnée, par exemple :

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) (A/CONF.151/-)
Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993) (A/CONF/157/-)
Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) (A/CONF.171/-)
Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles (Yokohama, 1994) (A/CONF.172/-)

La documentation d'une conférence peut également comprendre :

Les documents du Comité préparatoire
Les documents préparés au titre des points de l'ordre du jour
Les rapports de la conférence (rapports finals habituellement publiés avec un numéro de vente)

Les renseignements qui suivent s'appliquent à toutes les commissions, tous les comités et toutes les conférences établis par l'Assemblée générale.

Participation : varie selon le mandat

Sessions : varient selon le mandat

Règlement intérieur : adopté séparément pour chaque organe

Mandat : généralement énoncé dans la résolution de l'Assemblée générale portant création de l'organe en question

Rapports : Tous les organes de session font rapport conformément à leur mandat; les conférences présentent des rapports à l'issue de leurs travaux ou, si ceux-ci s'étalent sur plusieurs années, présentent des rapports intérimaires

Fonctionnement des sessions : varie selon le mandat

Documents publiés :

Documents à distribution générale (A/AC. .../-, A/CN. .../-, A/CONF. .../-) :

Ordre du jour

Études, rapports, etc., préparés au titre des points de l'ordre du jour

Rapports sur les sessions (voir également ci-après la rubrique "rapports annuels")

Documents à distribution limitée réservés aux participants :

Projets de proposition

Questions administratives

Listes de participants

Comptes rendus analytiques des séances, lorsque leur établissement est autorisé

(Rapports annuels ou finals, publiés également comme suppléments aux Documents officiels de l'Assemblée générale)

Annuaire, le cas échéant

(La Commission du droit international et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international publient l'une et l'autre un Annuaire dans lequel sont reproduits les documents de chaque session)

B. Conseil de sécurité

7. Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité.

Participation : cinq membres permanents et 10 membres non permanents élus par l'Assemblée générale pour une période de deux ans

Sessions : exerce ses fonctions en permanence

Règlement intérieur provisoire : S/96/Rev.7 (numéro de vente : F.83.I.4)

Mandat : Charte des Nations Unies

Rapports : fait rapport chaque année à l'Assemblée générale

Fonctionnement des sessions :

Ordre du jour adopté pour chaque séance (S/Agenda/-)

Deux comités permanents actuellement :

Comité d'experts chargé du règlement intérieur (examine le règlement intérieur et autres questions techniques et donne des avis à ce sujet (cote : S/C.1/-)

Comité d'admission de nouveaux membres (S/C.2/-)

Comités spéciaux créés selon que de besoin (S/AC. .../-)

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne (S/AC.28/-)

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 721 (1992) concernant la Somalie (S/AC.29/-)

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 841 (1993) concernant Haïti (S/AC.30/-)

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola (S/AC.31/-)

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda (S/AC.32/-)

Ordre du jour examiné en séance plénière

Suite donnée sous forme de résolutions ou de décisions

Documents publiés :

Série des séances plénières (S/année/numéro d'ordre dans la série) (avant 1994, S/numéro d'ordre dans la série), comprenant les documents présentés au titre des points de l'ordre du jour :

Publiée sous forme non brochée

Presque toujours publiée à nouveau sous forme de suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité

Déclarations du Président du Conseil de sécurité

(S/PRST/année/numéro d'ordre dans la série, à partir de 1994)

Procès-verbaux des séances (S/PV. ...) :

Publiés sous forme provisoire

Publiés à nouveau ultérieurement dans les Documents officiels

Résolutions :

Publiées sous forme provisoire [S/RES/numéro d'ordre dans la série/(année)]

Publiées à nouveau à la fin de l'année en tant que Documents officiels sous la cote S/INF/-

Suppléments aux Documents officiels :

Publiés trimestriellement. Contiennent :

Une nouvelle publication de documents

Un répertoire des documents

Des rapports spéciaux publiés en tant que suppléments spéciaux

[Rapport annuel d'activité publié comme supplément aux Documents officiels de l'Assemblée générale (Supplément No 2)]

C. Conseil économique et social

8. Le Conseil économique et social est l'organe chargé, sous l'autorité de l'Assemblée générale, de la coordination des activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies.

Participation : 54 membres actuellement

Sessions :

Session d'organisation, débat de haut niveau et une session de fond par an (E/année/numéro d'ordre dans la série) avant 1992, une session d'organisation et deux sessions ordinaires par an; avant 1978, chaque session jusqu'à la soixante-troisième était numérotée consécutivement). Des sessions extraordinaires peuvent être convoquées.

Règlement intérieur : E/5715/Rev.2 (numéro de vente : F.92.I.22)

Mandat : Charte des Nations Unies

Rapports : fait rapport chaque année à l'Assemblée générale

Fonctionnement des sessions :

Un ordre du jour pour chaque session
Questions examinées en séances plénières ou renvoyées pour examen aux comités de session
Rapport sur chaque question examinée en comité, comprenant un résumé des débats et le texte des projets de décision ou de résolution recommandés
Examen des rapports des comités en séances plénières et suite donnée aux résolutions ou décisions recommandées

Documents publiés :

Série des séances plénières (E/année/numéro d'ordre dans la série) :

Ordres du jour (dont un ordre du jour annoté retraçant l'historique complet de chaque point et mentionnant notamment la documentation antérieure et actuelle)

Documents publiés pour examen au titre des points de l'ordre du jour

Rapports des comités de session sur chaque point examiné

Documents des comités de session (E/année/C.1/-, C.2/-, C.3/-) :

Documents d'information

Projets de proposition et documents de caractère administratif

Comptes rendus analytiques des séances (non publiés depuis 1981)

Comptes rendus analytiques des séances plénières (E/année/SR. numéro d'ordre dans la série) :

Publiés sous forme provisoire, réservés aux participants

Publiés à nouveau ultérieurement dans les Documents officiels du Conseil économique et social

Résolutions :

Publiées sous forme provisoire dans la série INF
(E/année/INF/numéro d'ordre dans la série)
Publiées à nouveau à la fin de l'année comme Supplément No 1 aux
Documents officiels

Suppléments aux Documents officiels (cotes de la série des séances plénières) :

Rapports annuels des organes subsidiaires
Rapports spéciaux
Résolutions et décisions (Supplément No 1)

[Rapport annuel d'activité publié comme supplément aux Documents officiels de l'Assemblée générale (Supplément No 3)]

1. Commissions techniques, comités permanents, organes d'experts et autres organes connexes du Conseil économique et social

9. Les commissions techniques, les comités permanents, les organes d'experts et autres organes connexes du Conseil économique et social exercent des activités nécessaires à l'accomplissement des travaux du Conseil.

Commissions techniques :

Commission du développement social (E/CN.5/-)
Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/-)
Commission des droits de l'homme et Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (E/CN.4/- et E/CN.4/Sub.2/-)
Commission des stupéfiants et Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient (E/CN.7/- et E/CN.7/Sub.1/-)
Commission de la science et de la technique au service du développement (E/CN.16/-)
Commission du développement durable (E/CN.17/-)
Commission de la condition de la femme (E/CN.6/-)
Commission de la population (E/CN.9/-)
Commission de statistique (E/CN.3/-)

Comités permanents et organes d'experts :

Commission des sociétés transnationales (E/C.10/-)
Comité de la planification du développement (E/AC.54/-)
Comité du programme et de la coordination (E/AC.51/-)
Comité des ressources naturelles (E/C.7/-)
Comité chargé des organisations non gouvernementales (E/C.2/-)
Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/C.12/-)
Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement (E/C.13/-)

Autres organes connexes :

Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (WFP/CFA/-)²
Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
(E/ICEF/Année/-)
Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour
les réfugiés (A/AC.96/-)
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le
développement et du Fonds des Nations Unies pour la population
(DP/Année/-)³
Organe international de contrôle des stupéfiants (E/INCB/-)

Les renseignements ci-après s'appliquent à toutes les commissions techniques, à tous les comités permanents et organes d'experts ainsi qu'aux autres organes connexes du Conseil économique et social⁴.

Participation : varie selon le mandat

Sessions : varient selon le mandat

Règlement intérieur :

Commissions techniques : E/5975/Rev.1 (numéro de vente : F.83.I.10)

Organes permanents : conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement intérieur du Conseil (E/5715/Rev.2)

Mandat : généralement énoncé dans la résolution du Conseil ou de l'Assemblée générale portant création de l'organe (voir également E/1983/INF.4)

Rapports : présentés conformément au mandat, généralement chaque année

Fonctionnement des sessions :

Les organes tiennent des sessions ordinaires, conformément à leur mandat
Les services de secrétariat sont assurés par le Secrétariat de
l'Organisation des Nations Unies

Documents publiés :

Documents à distribution générale (E/AC. .../-, E/C. .../-, E/CN. .../-,
E/INF. ..., E/INCB/-) :

² Les documents du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire sont publiés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

³ Remplace le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (A/RES/48/162).

⁴ On trouvera au paragraphe 14 de la partie G ci-après les renseignements concernant le HCR, l'UNICEF et le PNUD.

Ordres du jour
Études, rapports, etc., établis au titre des points de l'ordre du jour
Rapports sur les sessions (voir également, ci-après, la rubrique "rapports annuels")
Liste des participants

Documents à distribution limitée, réservés aux participants :

Projets de proposition
Questions administratives
Projets de rapport annuel

Comptes rendus analytiques des séances lorsque leur établissement est autorisé

Études et publications périodiques demandées par les résolutions [portant soit la cote de l'organe, soit la cote ST/ESA/- (série du Secrétariat)]

(Rapports annuels de certains organes publiés comme suppléments aux Documents officiels du Conseil économique et social, et contenant :

Des renseignements sur l'organisation de la session
Un résumé des activités de la session
Le texte des résolutions adoptées ou des projets de résolution soumis au Conseil
La liste des documents dont la session était saisie

Des renseignements sur les activités peuvent également être inclus dans le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale sur les questions appelant une décision de la part du Conseil)

2. Commissions régionales du Conseil économique et social

10. Les commissions régionales du Conseil économique et social aident au développement économique et social de la région qu'elles desservent et s'attachent à renforcer les relations économiques des pays de la région entre eux et avec d'autres pays du monde. Voici la liste des commissions dans l'ordre de leur création, avec indication de leurs sièges respectifs :

Commission économique pour l'Europe (CEE) (1947), Genève
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (1947), Bangkok
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (1948), Santiago
Commission économique pour l'Afrique (CEA) (1958), Addis-Abéba
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (1973), Amman (provisoirement)

Les renseignements ci-après s'appliquent à toutes les commissions régionales du Conseil économique et social.

Participation : pays de la région et autres pays ayant des intérêts dans ladite région (voir les rapports annuels pour la liste des membres à un moment donné)

Sessions : conformément au mandat (généralement annuelles ou biennales)

Règlement intérieur : adopté par chaque commission (souvent réimprimé dans le rapport annuel)

Mandat : énoncé dans la résolution du Conseil portant création de la commission (souvent réimprimé dans le rapport annuel)

Rapports :

Font rapport au Conseil (suppléments aux Documents officiels du Conseil économique et social)

Fonctionnement des sessions :

Les commissions tiennent des sessions ordinaires

Les secrétariats assurent le service des séances, étudient les problèmes de la région, recommandent des orientations aux gouvernements membres et aux institutions spécialisées et mènent à bien les projets de développement

Les commissions ont créé des sous-comités et des comités et organisent de nombreux séminaires, colloques et réunions analogues

Documents publiés :

Documents à distribution générale [E/sigle (ECA, ECE, ESCAP, ESCWA, LC)] :

Ordres du jour

Documents établis au titre des points de l'ordre du jour

Documents à distribution limitée réservés aux participants :

Projets de proposition

Questions administratives

Projets de rapport annuel

Comptes rendus analytiques des séances lorsque leur établissement est autorisé

Documents destinés aux comités, sous-comités, séminaires, etc. :

Généralement réservés aux participants

Rapports publiés dans la série portant la cote générale de la commission

Études économiques annuelles

Rapports spéciaux

(Des renseignements sur les activités peuvent également être inclus dans le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale sur les questions appelant une décision de la part du Conseil.)

Rapports annuels :

Rapports annuels publiés comme Documents officiels du Conseil et dans la série portant la cote de la commission. Contiennent :

Renseignements sur l'organisation
Résumé des activités de la session
Texte des résolutions et des décisions adoptées
Compte rendu des activités de la commission au cours de
l'année
Programme de travail
Liste des documents publiés
Rapport récapitulatif des activités de toutes les
commissions présenté par le Secrétariat de l'ONU

Études et publications usuelles [série E/(sigle)/- ou ST/(sigle)],
comprenant

Périodiques
Séries statistiques

D. Conseil de tutelle

11. Le Conseil de tutelle supervise l'administration des territoires sous tutelle placés sous le régime international de tutelle.

Participation : les membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et l'Autorité administrante

Sessions : annuelles et/ou sessions extraordinaires

Règlement intérieur : T/1/Rev.6 (numéro de vente : 62.I.23), modifié par T/RES/2200 (LXI) en date du 25 mai 1994

Mandat : Charte des Nations Unies

Rapports :

Faisait rapport chaque année à l'Assemblée générale jusqu'en 1975;
Fait rapport au Conseil de sécurité sur les "territoires stratégiques"
(Art. 83 de la Charte).

Fonctionnement des sessions :

Ordre du jour pour chaque session
Questions examinées en séances plénières

Documents publiés :

Documents à distribution générale (T/-) :

Ordre du jour
Documents publiés pour examen au titre des points de l'ordre du
jour
Communications, pétitions et observations (T/COM. .../-,
T/PET. .../-, T/OBS. .../-)

Documents à distribution limitée réservés aux participants :

Projets de proposition et documents administratifs
Projet de rapport

Procès-verbaux des séances plénières (T/PV. ...) :

Publiés sous forme non brochée en vue d'une distribution générale
Rectifications concernant toutes les séances de la session publiées
en un seul fascicule

Résolutions publiées comme Supplément No 1 aux Documents officiels du Conseil de tutelle

Fascicule de la session des Documents officiels contenant les documents importants reproduits sous forme d'annexes

Rapports publiés en vertu de l'Article 83 de la Charte comme suppléments spéciaux aux Documents officiels du Conseil de sécurité

Rapports annuels publiés jusqu'en 1975 comme suppléments aux Documents officiels de l'Assemblée générale (Supplément No 4)

E. Cour internationale de Justice

12. La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal des Nations Unies. La compétence de la Cour s'étend à toutes les affaires que les États lui soumettent, ainsi qu'à tous les cas prévus dans la Charte des Nations Unies ou dans les traités et conventions en vigueur.

Participation :

Quinze juges, choisis pour leurs qualifications, sans égard à leur nationalité

Il ne peut y avoir plus d'un ressortissant d'un même État

Élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour un mandat de neuf ans, ils sont rééligibles

Règlement intérieur : Règlement de la Cour internationale de Justice (Actes et documents No 5 de la Cour internationale de Justice, publication de la CIJ, numéro de vente : 575⁵)

Mandat : Statut de la Cour, qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies

Rapports annuels à l'Assemblée générale

Documents publiés :

Actes et documents relatifs à l'organisation de la Cour

⁵ Le texte du Règlement de la Cour a été publié séparément en anglais et en français. Des traductions officieuses en allemand, arabe, chinois, espagnol et russe sont également disponibles.

Bibliographie de la Cour internationale de Justice

Liste annuelle des travaux et documents concernant la Cour dont elle a eu connaissance l'année précédente

Mémoires, plaidoiries et documents

Publiés à l'issue de chaque affaire et contenant la documentation en langue originale relative à l'affaire

Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances

Chaque décision est publiée dès qu'elle est rendue, dans des fascicules non reliés
Index analytique publié chaque année
Recueil des publications pour chaque année, accompagné d'un index, relié en un seul volume

Annuaire

Compte rendu des travaux de la Cour pendant l'année écoulée, organisation des travaux, biographies des juges, compétence de la Cour, y compris les textes, le fonctionnement et la pratique, liste des publications

(Rapport d'activité annuel à l'Assemblée générale, publié comme supplément aux Documents officiels de l'Assemblée générale (Supplément No 4))

F. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

13. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies assure le service des autres organes principaux (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil de tutelle, Conseil économique et social) et administre les programmes et politiques établis par eux.

Chef : Secrétaire général

Fonctionnement : prépare les sessions des autres organes

Documents publiés :

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié comme supplément aux Documents officiels de l'Assemblée générale (Supplément No 1) et contenant les observations du Secrétaire général sur les activités de l'année écoulée

Études et rapports préparés sur la demande d'autres organes (paraissent sous l'indicatif de série ST/-) et documents pour tous les organes publiés au nom du Secrétaire général ou du Secrétariat

Documents d'information, par exemple le Yearbook of the United Nations (Annuaire des Nations Unies), la Chronique mensuelle de l'ONU et d'autres ouvrages et revues informant le public des activités de l'Organisation

G. Organes spéciaux de l'ONU

14. Des unités administratives du Secrétariat et des organes spéciaux de l'ONU ont été créés pour répondre à divers besoins. En voici quelques exemples (par ordre alphabétique).

Unités administratives du Secrétariat :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
(CNUCED)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
(CNUEH)
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
(PNUCID)

Organes de l'ONU :

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité
et la justice (UNICRI)
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de
Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
Université des Nations Unies (UNU)
Programme alimentaire mondial (PAM)

Les renseignements ci-après s'appliquent à tous les organes spéciaux de l'ONU.

Participation : varie suivant le mandat

Règlement intérieur : adopté par chaque organe

Mandat : généralement énoncé dans la résolution portant création de l'organe

Fonctionnement :

Ont en général un organe directeur, composé d'un petit nombre de
membres, et un secrétariat et, pour la plupart, tiennent régulièrement
une conférence regroupant tous les membres
Peuvent être financés en partie par le budget de l'Organisation des
Nations Unies et en partie par des contributions additionnelles

Rapports annuels à l'Assemblée générale ou au Conseil économique et social
conformément au mandat

Documents publiés :

Documents à distribution générale (cotes distinctes pour chaque
organe) :

Ordres du jour
Documents présentés pour examen
Rapports des organes subsidiaires

Documents à distribution limitée, souvent réservés aux participants :

Documents de travail nécessaires au fonctionnement des organes
Projets de propositions durant les sessions
Documents d'information

Comptes rendus analytiques des séances lorsque leur établissement est autorisé

Rapports annuels à l'Assemblée générale ou au Conseil économique et social conformément au mandat :

Résumés des activités et des sessions
Listes des documents publiés
Textes des résolutions et des décisions

Études, bulletins, etc., concernant leur domaine d'activité publiés par plusieurs de ces organes

Documents officiels publiés par la CNUCED :

Fascicules de la session
Rapports des organes subsidiaires
Comptes rendus analytiques des séances
Textes des résolutions et des décisions

III. DOCUMENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A. Généralités

15. Les documents et publications de l'Organisation des Nations Unies sont publiés sous forme brochée ou non brochée. Ils sont identifiés par une cote, un numéro de vente ou l'indication Documents officiels.

B. Publications de l'Organisation des Nations Unies

16. Les annuaires, les principaux rapports et études, les actes de conférences et ceux de certains séminaires et colloques, les volumes du Recueil des Traités des Nations Unies et les index des comptes rendus de séance des principaux organes de l'ONU paraissent sous forme de publications destinées à la vente. Pour faciliter la recherche et l'identification, le numéro de vente qui figure au verso de la page de titre et au dos de la couverture des publications destinées à la vente comporte des éléments indiquant la langue de publication, l'année de la publication, la catégorie (un chiffre romain et, dans certains cas, une lettre majuscule indiquant une subdivision de la catégorie) et le numéro du titre, par exemple F.80.II.C.I. On trouvera ci-après une liste des catégories qui figure également dans le dernier numéro du catalogue des publications des Nations Unies.

Catégorie

0	Numéro de vente "0"; publications du CCSI, de l'UNIDIR, publications diverses
I	Questions générales et ouvrages de référence
II.A	Commerce, économie, science et technique
II.B	Développement économique
II.C	Économie mondiale
II.D	Études commerciales et financières (publications de la CNUCED)
II.E	Économie de l'Europe
II.F	Économie de l'Asie
II.G	Économie de l'Amérique latine
II.H	Administration publique
II.K	Économie de l'Afrique
II.L	Économie de l'Asie occidentale
III.A	Publications de l'ONU
III.B	Publications du PNUD
III.C	Publications de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
III.D	Publications du PNUE
III.E	Publications de l'ONUDI
III.H	Publications du FNUAP
III.K	Publications de l'UNITAR
III.N	Publications de l'IRNUSD
IV	Questions sociales
V	Droit international
VII	Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité
VIII	Transport et communications
IX	Désarmement et énergie atomique
X	Administration internationale

XI	Stupéfiants
XIII	Démographie
XIV	Droits de l'homme
XV	UNITAR
XVI	Finance publique et fiscalité
XVII	Statistiques internationales
XX	Publications de l'UNICEF
XXV	Timbres-poste des Nations Unies

17. Les principales publications périodiques de l'Organisation des Nations Unies sont également mises en vente, par séries. À l'exception de la Chronique de l'ONU, la plupart des publications périodiques portent une cote.

C. Documents officiels

18. Les Documents officiels comprennent les comptes rendus des séances de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, du Conseil de tutelle, de la Commission du droit international et du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, ainsi que les suppléments et annexes à ces comptes rendus. Des recueils du même genre sont également publiés pour le Comité des droits de l'homme, créé en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et les réunions des États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

1. Comptes rendus de séance

a) Procès-verbaux

19. Les comptes rendus des séances plénières de l'Assemblée générale (A/numéro de la session/PV...) sont publiés sous forme de fascicules imprimés, chaque fascicule contenant le compte rendu d'une seule séance. Ces fascicules peuvent aussi être assemblés en un ou plusieurs volumes, selon le nombre de séances tenues durant la session. À la fin de chaque session, des fascicules distincts contenant respectivement une liste des délégations et un répertoire des documents sont publiés. Les comptes rendus des séances de la Première Commission de l'Assemblée générale (A/C.1/numéro de la session/PV...) sont publiés une seule fois sous forme définitive et sont sujets à rectifications; l'ensemble des rectifications sont publiées dans un fascicule couvrant l'ensemble de la session.

20. Les procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des fascicules distincts, à raison d'un fascicule par séance.

21. Les comptes rendus des séances du Conseil de tutelle sont des procès-verbaux. Les corrections de fond sont publiées dans un seul rectificatif concernant toutes les séances d'une même session et, une fois le rectificatif publié, les comptes rendus sont considérés comme définitifs et comme faisant partie des Documents

officiels. La table des matières des comptes rendus de séance figure dans le Fascicule de la session⁶.

b) Comptes rendus analytiques

22. Les comptes rendus des séances des grandes commissions de l'Assemblée générale sont publiés une fois sous forme définitive dans des fascicules distincts, à raison d'un fascicule par séance. Les corrections de fond sont publiées peu après la fin de la session dans un fascicule de la session, à raison d'un fascicule par commission. Ces fascicules contiennent également, outre la table des matières des comptes rendus de séance, la liste des points de l'ordre du jour renvoyés à chacune des commissions.

23. Les comptes rendus des séances du Conseil économique et social sont publiés sous forme de volumes reliés, par année, et ceux du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, par session. Ces volumes contiennent l'ordre du jour de chaque session, un répertoire des documents de la session ainsi que la table des matières des comptes rendus de séance. Il n'est pas publié de comptes rendus de séance des comités de session du Conseil économique et social.

24. Les comptes rendus des séances de la Commission du droit international figurent dans le volume I de l'Annuaire de la Commission du droit international. Ceux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sont publiés dans l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

2. Annexes

25. Les annexes regroupent les documents par point de l'ordre du jour et sont publiées comme complément aux comptes rendus des séances d'une session. Chaque fascicule relatif à un point de l'ordre du jour comporte un répertoire des documents relatifs audit point de l'ordre du jour dont le texte peut ne pas être reproduit dans le fascicule en question. Les fascicules annexes sont assemblés en plusieurs volumes, par point de l'ordre du jour. Néanmoins, dans le cas des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale, les comptes rendus des séances et les annexes sont regroupés dans le même volume. Les annexes aux documents du Conseil de tutelle constituent une autre exception : elles sont publiées dans le Fascicule de la session du Conseil. Les documents relatifs aux sessions de la Commission du droit international sont reproduits dans le volume II de l'Annuaire de la Commission du droit international. Ceux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sont publiés dans l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Il n'est pas publié d'annexe aux documents du Conseil économique et social depuis la cinquante-cinquième session du Conseil (1973).

3. Suppléments

26. Les suppléments aux documents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Conseil de tutelle et du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED comprennent les principaux rapports qui ont été examinés à une session,

⁶ Le Fascicule de la session contient, outre la table des matières des comptes rendus de séance, l'ordre du jour, la liste des délégations, un répertoire des documents et les annexes.

tels que les rapports d'organes subsidiaires, qui sont publiés séparément, et le recueil des résolutions et décisions adoptées à la session. Ils sont numérotés à l'aide de chiffres arabes, la numérotation commençant par le chiffre 1 pour chaque session, sauf pour le Conseil économique et social. Depuis 1978, la documentation de cet organe est publiée sur une base annuelle et la numérotation commence par le chiffre 1 pour chaque année.

27. Dans le cas du Conseil de sécurité, l'Organisation publie un supplément trimestriel dans lequel sont compilés, dans l'ordre numérique des cotes, les principaux documents publiés au cours de la période considérée et une liste des autres documents publiés. Des suppléments spéciaux sont publiés pour certains rapports, notamment ceux d'organes subsidiaires spéciaux.

D. Cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies

28. Les cotes des documents de l'ONU se composent d'éléments juxtaposés indiquant le nom de l'organe qui publie les documents. Ces éléments, qui sont séparés par des barres obliques, se composent de lettres majuscules et de chiffres, généralement des chiffres arabes. Les chiffres romains sont souvent utilisés pour indiquer le numéro de la session ou de l'organe subsidiaire (par exemple, -/WG.II/-). Les documents publiés par deux ou plusieurs organes à la fois peuvent porter deux ou plusieurs cotes, une pour chaque organe. Tout document qui est publié une nouvelle fois dans la série imprimée des Documents officiels ou comme publication destinée à la vente garde également sa cote. Une publication destinée à la vente porte donc normalement à la fois une cote et un numéro de vente. Quelle que soit la langue dans laquelle un document non broché est publié, il porte la même cote et la même date. Pour la liste des cotes utilisées, se référer à la publication United Nations Document Series Symbols 1946-1977 et son supplément pour 1978-1984⁷. Les nouvelles cotes utilisées sont indiquées dans UNDOC: Current Index, qui fait l'objet du paragraphe 86 ci-après.

Éléments de base

29. Les indicatifs de séries des cinq⁸ organes principaux de l'Organisation des Nations Unies sont les suivants :

A/-	Assemblée générale
E/-	Conseil économique et social
S/-	Conseil de sécurité
T/-	Conseil de tutelle
ST/-	Secrétariat

Pour une explication des cotes qui ont été adoptées pour les documents de l'Assemblée générale depuis la trente et unième session, pour ceux du Conseil

⁷ ST/LIB/SER.B/5/Rev.3 et Add.1 (publication des Nations Unies, numéros de vente : E.79.I.3 et E.85.I.21).

⁸ Le sixième de ces organes, la Cour internationale de Justice, a un système de documentation différent (voir par. 12 et 55 à 57).

économique et social depuis 1978 et pour ceux du Conseil de sécurité depuis 1994, voir les paragraphes 38 à 40 ci-après.

30. Des indicatifs spéciaux de série ont été aussi adoptés pour certains organes, par exemple :

ACC/-	Comité administratif de coordination
AT/-	Tribunal administratif des Nations Unies
CAT/C/-	Comité contre la torture (créé en application de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants)
CCPR/-	Comité des droits de l'homme (créé en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques)
CD/-	Conférence du désarmement
CEDAW/C/-	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (créé en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)
CERD/C/-	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
CRC/C/-	Comité des droits de l'enfant (créé en application de la Convention relative aux droits de l'enfant)
DC/-	Commission du désarmement
DP/-	Programme des Nations Unies pour le développement
HS/-	Commission des établissements humains
TD/-	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
UNEP/-	Programme des Nations Unies pour l'environnement

31. Un indicatif spécial est employé pour les documents d'information publiés par le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU : il se compose du sigle du Département suivi du numéro du document (par exemple, DPI/123). Les communiqués de presse publiés par le Département de l'information ne sont pas considérés comme des documents officiels; ils sont identifiés par des lettres majuscules indiquant la matière, suivies d'un numéro, par exemple, BIO/- (biographies), HR/- (droits de l'homme), ILO/- (Organisation internationale du Travail). Aucun stock de communiqués de presse n'est conservé plus de 30 jours. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld conserve, dans sa collection permanente, la série complète de ces communiqués. Ces derniers peuvent en outre être obtenus sur support électronique, par consultation de la base de données UNIPRESS, où, à compter de 1994, ils seront archivés pendant cinq ans (voir le chapitre IX).

Éléments secondaires

a) Éléments désignant un organe subsidiaire

32. Les documents des organes subsidiaires portent généralement une cote composée de l'indicatif de la série de base – qui est celui de l'organe principal – auquel s'ajoute un ou plusieurs des éléments ci-après :

-/AC. .../-	Comité spécial ou organe analogue
-/C. .../-	Comité permanent, grande commission de session
-/CN. .../-	Commission
-/CONF. .../-	Conférence
-/GC/-	Conseil d'administration
-/PC/-	Comité préparatoire
-/SC. .../-	Sous-Comité
-/Sub. .../-	Sous-Commission
-/WG. .../-	Groupe de travail
-/WP. .../-	Groupe de travail

La série de base des organes subsidiaires est normalement numérotée dans l'ordre dans lequel ces organes ont été créés ou convoqués.

33. Les documents de certains organes subsidiaires portent une cote composée de l'indicatif de la série de base, qui est celui de l'organe principal, suivi du sigle de l'organe subsidiaire, par exemple A/CRE/- (Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale), E/ECE/- (Commission économique pour l'Europe) ou E/INCB/- (Organe international de contrôle des stupéfiants).

b) Éléments indiquant la nature des documents

34. D'autres éléments de la cote peuvent indiquer la nature du document, par exemple :

-CRP. ...	Document de séance
-INF/-	Document d'information
-/MIN. ...	Minutes de séance
-/NGO/-	Document contenant des communications d'organisations non gouvernementales
-/PET/-	Pétitions
-/PV. ...	Compte rendu sténographique de séance (procès-verbaux)
-/RES/-	Texte non broché de résolutions adoptées
-/SR. ...	Compte rendu analytique de séance
-/WP. ...	Document de travail

Éléments indiquant une modification du texte

35. Les éléments ci-après ajoutés à la cote indiquent une modification du texte de base :

-/Add. ...	Additif	Indique qu'un texte est ajouté au document principal
-/Amend. ...	Amendement	Indique qu'une modification est apportée, sur décision d'une autorité compétente, à un passage d'un texte officiel qui a été adopté.
-/Corr. ...	Rectificatif	Indique qu'une modification a été apportée, pour des raisons de fond ou d'ordre technique, à un passage d'un document afin de rectifier une erreur, de réviser un libellé ou de réagencer le texte.
-/Excerpt	Extrait	Indique qu'on a reproduit uniquement la partie d'un document dont on a besoin.
-/Rev. ...	Révision	Indique qu'un nouveau texte a remplacé, en l'annulant, celui d'un document déjà publié. S'emploie lorsque le document doit, pour des raisons de fond ou d'ordre technique, être à nouveau publié dans son intégralité. (Ceci peut s'appliquer à tous éléments mentionnés dans le présent paragraphe sans exception).
-/Summary	Résumé	Indique qu'il s'agit du résumé d'un rapport établi spécialement pour faciliter l'examen de ce rapport par un organe. S'emploie également pour désigner un résumé publié dans les langues de travail d'un organe, d'un document de caractère technique qui n'est publié intégralement que dans la langue originale.

Éléments indiquant la catégorie de distribution

36. La classification des documents est exposée au chapitre III; deux éléments apparaissant dans la cote dénotent une catégorie spéciale de distribution :

-/L. ...	Limitée
-/R. ...	Restreinte

37. Depuis la trente-cinquième session de l'Assemblée générale (1976), les documents sont numérotés par session en séries distinctes et non pas consécutivement comme c'était le cas jusqu'à la trentième session incluse. La cote se compose de l'indicatif de l'organe intéressé, du numéro de la session en

chiffres arabes, et enfin du numéro d'ordre dans la série. Par exemple, A/31/2 est le deuxième document de la série à distribution générale de l'Assemblée générale à sa trente et unième session, et A/C.5/31/L.22 est le vingt-deuxième document de la série à distribution limitée de la Cinquième Commission, à cette même session. Dans la série des documents à distribution générale de l'Assemblée générale, les 50 premiers numéros de la série sont réservés aux suppléments aux Documents officiels de l'Assemblée générale. Le document A/31/2 est le supplément 2 des Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session.

38. La numérotation des comptes rendus de séance se fait de la même manière : la 1re séance plénière de la trente et unième session de l'Assemblée générale est indiquée comme telle et porte la cote A/31/PV.1; la 10e séance de la Deuxième Commission, à la même session, porte la cote A/C.2/31/SR.10. Les résolutions sont numérotées consécutivement pour chaque session, de sorte que la quinzième résolution adoptée à la trente et unième session est la résolution 31/15 (ou encore, dans des index, A/RES/31/15). Depuis la trente et unième session, les décisions, comme les résolutions, sont également identifiées par un chiffre arabe qui indique la session. Elles sont numérotées comme suit :

- a) À partir de 31/301 pour les élections et les nominations;
- b) À partir de 31/401 pour les autres décisions.

39. La cote des documents des sessions du Conseil économique et social a été modifiée à compter de 1978. Elle est composée de l'indicatif de l'organe principal (E/) suivi de l'année où le document en question a été soumis pour examen pour la première fois, puis d'un numéro d'ordre (pour la série à distribution générale) ou de l'indicatif du comité de session (C.1, C.2, etc.). Les résolutions et décisions sont numérotées sur une base annuelle, les résolutions commençant chaque année par le chiffre 1 et les décisions par le chiffre 100 (par exemple, résolution 1980/1, décision 1980/100, etc.). On trouvera ci-après quelques autres exemples de cotes pour les documents non brochés :

- a) Conseil : E/1993/1, E/1993/L.1, E/1993/SR.1;
- b) Premier Comité (économique) : E/1993/C.1/1, E/1993/C.1/L.1, E/1993/C.1/SR.1;
- c) Deuxième Comité (social) : E/1993/C.2/1, E/1993/C.2/L.1, E/1993/C.2/SR.1;
- d) Troisième Comité (programme et coordination) : E/1993/C.3/1, E/1993/C.3/L.1, E/1993/C.3/SR.1;
- e) Documents d'information : E/1993/INF/1.

40. La cote des documents du Conseil de sécurité se compose de l'indicatif de l'organe principal (S/), suivi, de 1946 à 1993, d'un numéro d'ordre. Depuis 1994, l'indicatif principal (S/) est suivi de l'année de la session puis d'un numéro d'ordre, le premier document de la session portant toujours le numéro 1. Ses résolutions sont numérotées consécutivement et comportent en outre, entre parenthèses, l'indication de l'année au cours de laquelle elles ont été adoptées (par exemple, S/RES/- (année)).

IV. CATÉGORIES PRÉVUES POUR LA DISTRIBUTION DES DOCUMENTS ET DES COMPTES RENDUS DE SÉANCE

41. Aux fins de la distribution, les documents et les comptes rendus de séance sont classés dans les catégories suivantes, dont chacune indique le mode et la portée de la distribution : a) Distribution GÉNÉRALE; b) Distribution LIMITÉE, c) Distribution RESTREINTE. Le mode de distribution pour ces catégories est indiqué ci-après :

a) La désignation Distribution GÉNÉRALE est apposée sur les comptes rendus de séance définitifs et autres documents de base, y compris les ordres du jour, les études et rapports, les communications émanant des gouvernements et les résolutions et autres décisions adoptées par les principaux organes. Les documents de cette catégorie font l'objet de la distribution la plus large appropriée à l'organe considéré;

b) La désignation Distribution LIMITÉE est apposée sur les documents de caractère provisoire tels que les projets de résolution et amendements y relatifs, les projets de rapport et les autres documents qui doivent faire l'objet d'une décision, ainsi que les documents où il est traité de l'ordre d'examen des points d'un ordre du jour et autres questions d'intérêt éphémère. La distribution des documents de cette catégorie est limitée en premier lieu aux personnes pour lesquelles les travaux de l'organe considéré sont censés présenter un intérêt immédiat. Le contenu des documents à distribution limitée peut, selon qu'il convient et selon que de raison, être mentionné dans le rapport de l'organe qui les a examinés ou y être repris soit dans le corps du texte soit en annexe. Dans la cote des documents à distribution limitée, le numéro d'ordre est précédé de la lettre "L";

c) La désignation Distribution RESTREINTE est apposée sur les documents et comptes rendus de séance qui, au moment de leur parution, ne peuvent pas, du fait de leur contenu, être rendus publics. Le mode de distribution de ces documents et comptes rendus est déterminé par le service dont ils émanent. Dans la cote de ces documents, le numéro d'ordre est précédé de la lettre "R".

42. Les principes régissant la classification et le déclassement des documents par le Secrétariat sont énoncés dans le document ST/AI/189/Add.16.

Texte provisoire des documents et comptes rendus de séance

43. Les documents dont le texte a un caractère provisoire sont d'abord publiés à l'intention des participants à une réunion. Au nombre de ces documents figurent les traductions non révisées distribuées au cours d'une séance et publiées à nouveau ultérieurement en tant que documents officiels, ainsi que certains comptes rendus de séance qui seront par la suite publiés sous leur forme définitive après rectification. Ces documents portent le mot "PROVISOIRE" au-dessus de leur cote.

44. Dans le cas de certains organes, l'ensemble des rectifications aux comptes rendus provisoires de séance sont publiées séparément. À la publication des rectificatifs, le texte des comptes rendus provisoires auquel ils se rapportent est considéré comme étant le texte définitif.

Documents de séance et documents de travail à caractère non officiel

45. Les documents de séance ["Conference Room Paper"] et documents de travail sont les documents à caractère non officiel qui doivent faire l'objet d'une

décision et qui sont publiés pour examen à une séance. Ils ne portent pas toujours de cote et ne sont pas cités ou mentionnés dans les comptes rendus ou rapports. Il appartient au secrétariat de chaque organe de les faire distribuer.

V. PROCÉDURE À SUIVRE POUR OBTENIR DES DOCUMENTS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES⁹

A. Distribution officielle

46. Les documents, comptes rendus de séance, Documents officiels et publications sont distribués gratuitement par la Section de la distribution (Service des publications), conformément à la politique générale en matière de distribution établie par le Comité des publications et, s'il y a lieu, après consultation avec les départements ou services dont les documents émanent ou qui en sont responsables aux destinataires ci-après :

a) Distribution au Siège : i) missions permanentes; ii) observateurs permanents; iii) presse; iv) Secrétariat; v) unités administratives assurant le service des réunions; vi) vente; vii) stock; viii) bibliothèque;

b) Distribution assurée par le Siège dans d'autres lieux (distribution par la poste (courrier ordinaire) et/ou par la valise diplomatique) : i) ministères, ambassades et autres destinataires gouvernementaux; ii) organisations intergouvernementales; iii) organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif; iv) institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies; v) Office des Nations Unies à Genève, commissions régionales, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Genève), Office des Nations Unies à Vienne, Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi); vi) centres d'information; vii) bibliothèques dépositaires.

47. Les destinataires officiels ne reçoivent pas nécessairement tous les documents. Le Comité des publications de l'ONU a arrêté une politique en matière de distribution et défini les documents auxquels chaque catégorie de destinataires a droit, comme il est indiqué dans le tableau de distribution joint au document ST/AI/189/Add.3/Rev.1. Les documents auxquels les bibliothèques dépositaires ont droit sont indiqués dans le document ST/LIB/13/Rev.4 et Corr.1 et 2.

48. Les destinataires qui ont besoin de documents supplémentaires ou qui souhaitent obtenir des documents qu'ils n'ont pas reçus dans le cadre de la distribution initiale doivent adresser leur demande à la Section de la distribution (Service des publications, Département des services de conférence) sur une formule PS.10 au Siège (voir l'annexe I) ou une formule PS.16 ailleurs (voir l'annexe II). On peut se procurer ces formules auprès du Service des publications.

49. Les destinataires sont priés de tenir compte des mesures strictes d'économie qui sont en vigueur en limitant leurs demandes au minimum.

⁹ Pour plus de détails sur la procédure que doivent suivre les bibliothèques dépositaires, se reporter au document intitulé "Instructions à l'intention des bibliothèques dépositaires des documents et publications de l'Organisation des Nations Unies" (ST/LIB/13/Rev.4 et Corr. 1 et 2).

B. Liste quotidienne des documents distribués

50. La liste quotidienne des documents distribués au Siège seulement est établie et publiée par le Groupe de la coordination et des archives du Bureau des services de conférence et services d'appui. Elle a pour objet de permettre aux destinataires de vérifier qu'ils reçoivent bien les documents demandés dans une série déterminée et de choisir d'autres documents qu'ils souhaitent éventuellement commander.

C. Possibilité de se procurer des documents non brochés et documents officiels anciens

51. On peut normalement se procurer les documents non brochés, y compris les comptes rendus de séance, pendant deux ans à compter de leur date initiale de publication. On peut normalement se procurer les Documents officiels (procès-verbaux et comptes rendus analytiques, annexes et suppléments) pendant deux ans, sauf dans le cas des résolutions qui sont gardées en stock. Il convient de noter que tous les documents des Nations Unies et les Documents officiels, ainsi que des microfiches de certains documents et publications et des microfilms de documents publiés de 1946 à 1992 inclus dans toutes les langues dans lesquelles les documents en question ont été publiés, peuvent être consultés auprès de la Collection des publications de l'ONU et des institutions spécialisées de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, bureau L-201. On trouvera au paragraphe 81 des renseignements sur les documents reproduits sur microfiches ou microfilms.

D. Documents sur support électronique

52. Les textes des résolutions de l'Assemblée générale (à partir de la trente-huitième session, tenue en 1983), du Conseil de sécurité (à partir de la vingt-neuvième année, soit 1974) et du Conseil économique et social (à partir de 1982) figurent dans la base de données du Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU). Pour de plus amples renseignements, se reporter au chapitre IX.

53. Les documents concernant les organes délibérants et les textes administratifs publiés à New York et à Genève (à l'exception de ceux du PNUD et de l'UNICEF) sont archivés sur disque optique depuis octobre 1993. Pour de plus amples renseignements, se reporter au chapitre IX.

E. Correspondance relative à la distribution des documents

54. Toute correspondance relative à la distribution des documents doit être adressée comme suit :

a) Correspondance émanant des missions permanentes et de tous les organismes des Nations Unies :

Chef de la Section de la distribution

b) Correspondance émanant des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :

Section des organisations non gouvernementales
Département de la coordination des politiques et du développement durable

c) Correspondance émanant des organisations non gouvernementales non dotées du statut consultatif :

Section des organisations non gouvernementales
Département de l'information

d) Correspondance émanant des bibliothèques dépositaires :

Bibliothécaire en chef, Bibliothèque Dag Hammarskjöld

e) Correspondance de toutes autres sources :

Publications des Nations Unies
Section des ventes

F. Publications de la Cour internationale de Justice

55. Les publications de la Cour sont distribuées gratuitement par le Greffe de la Cour, sur leur demande et selon leurs besoins, aux gouvernements et services publics de tous les États admis à ester devant la Cour. Toute correspondance relative à des documents de la Cour doit être adressée au

Greffier de la Cour internationale de Justice
Palais de la paix
La Haye, 2517 (Pays-Bas)

56. Le Catalogue des publications de la Cour, publié en français et en anglais, est mis à jour le 1er janvier de chaque année par la diffusion soit d'additifs, soit d'une édition nouvelle. Il est distribué gratuitement sur demande adressée soit à l'une des sections des ventes de l'ONU (New York ou Genève), soit au Greffe de la Cour. Un chapitre relatif aux publications de la Cour paraît chaque année dans l'Annuaire de la Cour internationale de Justice.

57. La Cour publie des communiqués de presse, des notes d'information ainsi qu'un guide, de manière à informer les juristes, les universitaires, les étudiants, les responsables gouvernementaux ainsi que la presse et le public de ses travaux, de ses fonctions et de sa juridiction. La troisième édition du guide est parue en anglais et en français à la fin de 1986, à l'occasion du quarantième anniversaire de la fondation de la Cour. Ses versions arabe, chinoise, espagnole et russe ont été publiées en 1990. L'on peut également se procurer la version allemande de la première édition.

G. Documents des organismes des Nations Unies

58. Le Secrétariat de l'ONU ne distribue aucun document ou publication des organismes des Nations Unies. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld en détient une collection importante et l'on peut en acheter certains à la librairie de l'ONU, bureau GA-32A, poste 7680. On peut, bien entendu, se les procurer auprès du siège de chaque organisme.

VI. SUGGESTIONS CONCERNANT LE CLASSEMENT ET LA TENUE
DES COLLECTIONS DE DOCUMENTS

A. Documents portant une cote

59. Lorsqu'une collection ne comporte qu'un seul exemplaire de chaque document, il est souhaitable d'établir un classement alphabétique par indicatif de série et, ensuite, numérique par numéro de document. Pour plus de détails, voir la publication List of United Nations Series Symbols, 1946-1977 et son supplément 1978-1984¹⁰. Si nécessaire, et lorsque l'on dispose d'un deuxième exemplaire de chaque document, on peut également procéder à un classement par matière (aux fins de références courantes, il est également pratique de classer les documents par point de l'ordre du jour).

60. La collection devra être tenue à jour et en bon ordre. Il est suggéré de confier à la même personne le soin de tenir la collection et de reclasser les documents consultés ou empruntés. Il est souhaitable de tenir un registre des documents qui sont empruntés.

Rectificatifs, additifs, amendements, extraits, résumés et révisions

61. Les rectificatifs (Corr. ...), additifs (Add. ...), amendements (Amend. ...), extraits et résumés doivent suivre directement le document original. Une révision (Rev. ...) remplace le document original ainsi que les rectificatifs et amendements y relatifs. Si on le précise, une révision peut remplacer le document original et ses rectificatifs, amendements et additifs.

Cotes multiples

62. Un document portant deux ou plusieurs cotes peut être classé dans la série de l'organe principal et une fiche de renvoi placée dans la série de l'organe subsidiaire pour indiquer l'emplacement du document. Si le document est également un Supplément aux Documents officiels, on peut le classer parmi les Documents officiels et placer une fiche de renvoi dans chaque série de cotes. Ainsi, le document E/1980/13-E/CN.4/1408 – rapport de la Commission des droits de l'homme au Conseil économique et social pour 1980 – doit être classé en tant que Supplément No 3 aux Documents officiels du Conseil économique et social, 1980. Des fiches de renvoi doivent donc être placées en lieu et place des documents E/1980/13 et E/CN.4/1408 et porter respectivement la mention :

E/1980/13 (E/CN.4/1408) : voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément No 3

E/CN.4/1408 (E/1980/13) : voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément No 3

B. Publications destinées à la vente

63. Les destinataires de publications destinées à la vente peuvent éventuellement classer ces publications par numéro de vente, pour disposer ainsi d'une classification générale par matière (voir plus haut, par. 16).

¹⁰ ST/LIB/SER.B/5/Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.79.I.3 et E.85.I.21).

64. Il est peut-être plus pratique de classer les publications périodiques, ainsi que les volumes du Recueil des Traités, par titre, sous le numéro de vente approprié, après les monographies classées par année, ou bien par titre uniquement.

C. Autres documents

65. Un mode de classement simple peut être conçu pour les publications ne portant ni cote ni numéro de vente. On pourra se faire aider à cet égard par le personnel de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (voir plus loin, par. 118).

D. Documents officiels

66. Les Documents officiels peuvent être classés immédiatement avant ou après les documents de l'organe correspondant qui portent une cote (par exemple, les Documents officiels de l'Assemblée générale sont à classer avant ou après tous les documents de la série A/...), comme il est indiqué ci-après.

Assemblée générale

67. Pour chaque session, les Documents officiels de l'Assemblée générale peuvent être classés comme suit :

Liste des délégations et répertoire des documents

Comptes rendu des séances plénières (A/session/PV. ...), par numéro de séance (des volumes reliés de ces comptes rendus sont publiés ultérieurement avec une table des matières)

Annexes, par point de l'ordre du jour (avec renvoi à une cote)

Comptes rendus des séances du Bureau (A/BUR/session/SR. ...), volume relié

Comptes rendus des séances des grandes commissions :

A/C.1/session/PV. ...	Fascicule de la session, suivi des fascicules des séances, par numéro
-----------------------	---

A/C.2/session/SR. ...	Idem
-----------------------	------

A/C.3/session/SR. ...	Idem
-----------------------	------

A/C.4/session/SR. ... ¹¹	Idem
-------------------------------------	------

A/C.5/session/SR. ...	Idem
-----------------------	------

A/C.6/session/SR. ...	Idem
-----------------------	------

A/SPC/session/SR. ... ou PV. ...	Idem
----------------------------------	------

Suppléments	par numéro
-------------	------------

¹¹ À partir de la quarante-huitième session (1993), la Commission politique spéciale a fusionné avec la Quatrième Commission.

68. Les résolutions de l'Assemblée générale sont publiées comme supplément aux Documents officiels de chaque session et peuvent constituer une série distincte regroupant toutes les sessions ou être classées avec les suppléments. Des versions provisoires non brochées sont publiées séparément dans la série A/RES/numéro de la session/-; celles-ci doivent être classées par cote et retirées lorsque le supplément est publié.

69. Les Documents officiels d'une session extraordinaire ou d'une session extraordinaire d'urgence peuvent être classés après ceux des sessions ordinaires, à la fin de la série.

Conseil de sécurité

70. Pour chaque année, les Documents officiels du Conseil de sécurité peuvent être classés comme suit :

Comptes rendus de séance (S/PV. ...)	par numéro
Suppléments (trimestriels)	par date
Suppléments spéciaux	par numéro (avec renvoi à une cote)
Résolutions et décisions	

71. Les résolutions du Conseil de sécurité sont publiées séparément sous forme provisoire non brochée dans la série S/RES/-; toutes les résolutions d'une même année sont ensuite imprimées et publiées comme volume de la série des Documents officiels du Conseil de sécurité. Les résolutions non brochées sont retirées dès publication du volume imprimé. Ces volumes peuvent constituer une série distincte, regroupant toutes les sessions, ou être classés après les suppléments spéciaux, comme indiqué au paragraphe 70.

Conseil économique et social

72. Pour chaque session, les Documents officiels du Conseil économique et social peuvent être classés comme suit :

- a) Jusqu'à la fin de 1973 :
- | | |
|--|---|
| Comptes rendus des séances plénières (E/SR. ...) | par volume relié |
| Annexes | par point de l'ordre du jour (avec renvoi à une cote) |
| Suppléments | par numéro (avec renvoi à une cote) |
- b) À partir de 1974 :
- | | |
|--------------------------|-------------------|
| Répertoire de la session | publié séparément |
|--------------------------|-------------------|

Volume de la session¹²

[contenant les comptes rendus des séances plénières, l'ordre du jour et le répertoire des documents]

Suppléments

par numéro (avec renvoi à une cote)

73. Les résolutions du Conseil économique et social sont publiées sous forme imprimée comme Supplément No 1 aux Documents officiels de chaque année. Elles peuvent constituer une série distincte, regroupant toutes les sessions, ou être classées avec les suppléments.

Conseil de tutelle

74. Les Documents officiels du Conseil de tutelle peuvent être classés comme suit pour chaque session :

Fascicule de la session

Comptes rendus de séance
(T/SR.... ou T/PV. ...)

par numéro

Suppléments

par numéro (avec renvoi à une cote)

Suppléments spéciaux

par numéro (avec renvoi à une cote)

75. Les résolutions du Conseil de tutelle, qui paraissent d'abord sous forme provisoire non brochée dans la série T/RES/-, sont publiées sous forme imprimée comme Supplément NO 1 aux Documents officiels de chaque session. Elles peuvent constituer une série distincte, regroupant toutes les sessions, ou être classées avec les suppléments.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

76. Les Documents officiels de la CNUCED peuvent être classés comme suit :

a) Conférences

Séances plénières :

E/CONF.46/SR.1 à 36

Première conférence

TD/SR.37 à 81

Deuxième conférence

TD/SR.82 à 119

Troisième Conférence (1972) (à compter de la Troisième Conférence, ces documents ont été publiés en tant que partie des Actes imprimés)

TD/SR.120 à 145

Quatrième Conférence (1976) (ces documents ont été publiés en tant que partie des Actes imprimés)

¹² Après la cinquante-cinquième session, il n'a plus été publié d'Annexes aux Documents officiels du Conseil.

TD/SR.146 à 171	Cinquième Conférence (1979) (ces documents ont été publiés en tant que partie des <u>Actes</u> imprimés)
TD/SR.172 à 200	Sixième Conférence (1983) (ces documents ont été publiés en tant que partie des <u>Actes</u> imprimés)
TD/SR.201 à 220	Septième Conférence (1987) (ces documents ont été publiés en tant que partie des <u>Actes</u> imprimés)
TD/SR.221 à 239	Huitième Conférence (1992) (ces documents ont été publiés en tant que partie des <u>Actes</u> imprimés)
Séances des commissions :	TD/session (indiquée par des chiffres romains)
-/C.1/SR. ...	
-/C.2/SR. ...	
-/C.3/SR. ...	
-/C.4/SR. ...	
-/C.5/SR. ...	
-/C.6/SR. ...	à compter de la Troisième Conférence
Actes imprimés	[Le volume I contient également les observations et réserves des délégations concernant des résolutions et décisions, à compter de la Troisième Conférence, les comptes rendus analytiques des séances plénières. Le volume II et les volumes suivants portent sur les questions examinées. Les volumes portent un numéro de vente année/II.D/-]

b) Conseil du commerce et du développement

Pour chaque session :

Comptes rendus de séance	par volume relié
Annexes	par point de l'ordre du jour (avec renvoi à une cote)
Suppléments	par numéro (avec renvoi à une cote). [Les résolutions et décisions sont publiées dans le <u>Supplément No 1</u>]

77. Lorsque les suppléments aux Documents officiels sont des rapports d'organes subsidiaires, ils peuvent être classés par organe et constituer une série chronologique distincte. Il faut alors des renvois pour indiquer l'emplacement de ces suppléments. Ce classement est plus commode pour les recherches par sujet. Les rapports annuels en question pourraient être classés sous l'indicatif de série de l'organe considéré, soit au début soit à la fin de la série, par exemple :

a) A/AC.109/-

Tous les documents non brochés

Rapports annuels du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Suppléments aux Documents officiels de l'Assemblée générale)

b) E/CN.4/-

Tous les documents non brochés

Rapports annuels de la Commission des droits de l'homme (Suppléments aux Documents officiels du Conseil économique et social)

VII. DOCUMENTATION SUR MICROFICHES ET MICROFILMS

78. Le manque d'espace ou les difficultés qu'il rencontre pour manier les documents peuvent amener un destinataire à remplacer les documents imprimés originaux par des reproductions sur microfiches ou microfilms. Certaines séries de documents et de publications de l'Organisation des Nations Unies sont mises en vente à la fois sous forme de microfiches et de microfilms.

79. Les Documents officiels des organes principaux de l'ONU et les volumes du Recueil des Traités, ainsi que certaines séries de documents et certains annuaires, peuvent actuellement être obtenus sur microfiches. Le texte des microfiches apparaît en négatif (c'est-à-dire clair sur fond opaque), le titre apparaissant en positif (c'est-à-dire opaque sur fond clair); les agrandissements font ressortir le texte en positif. Chaque fiche mesure 105 mm x 148 mm, comporte 60 cadres à l'échelle 1/20 et est présentée dans une enveloppe dont la couleur varie selon la langue du texte. Pour conserver les fiches en bon état d'utilisation, éviter les températures extrêmes et les maintenir à un degré hygrométrique moyen. Les premières microfiches ont été publiées en novembre 1972. On compte mettre en vente à l'avenir d'autres séries de microfiches à mesure que de nouveaux documents paraîtront sous cette forme.

80. Certaines séries de documents de l'Organisation des Nations Unies existent sur microfilms pour la période de 1947 à 1968. On peut les consulter à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. On a utilisé l'échelle 1/19 pour des films de 16 mm ininflammables et non perforés, ce qui a permis de reproduire environ 1 800 pages par bobine.

81. Les demandes de renseignements concernant la possibilité d'obtenir des documents sur microfiches ou microfilms et leur prix, ainsi que les commandes (qui doivent être passées directement et payées intégralement à l'avance), seront envoyées à l'une des adresses suivantes :

Pour l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Asie et le Pacifique :

Publications des Nations Unies
Section des ventes, 2 United Nations Plaza
Bureau DC2-853, Département 421
New York, N.Y. 10017 (États-Unis d'Amérique)
Téléphones : 1-212-963-8302
1-800-253-9646

Fax : 1-212-963-3489

Pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient :

Publications des Nations Unies
Bureau des ventes et librairie
CH-1211, Genève 10 (Suisse)
Téléphones : (Commandes, renseignements
concernant les publications, abonnements) :
41 (22) 740-0921

(Comptes nouveaux, renseignements commerciaux et commandes) :

41 (22) 740-0964

Fax : 41 (22) 740 0931

VIII. INDEX PUBLIÉS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A. Index généraux publiés périodiquement

Index couvrant la documentation publiée de 1950 à 1973

82. Entre 1950 et 1973, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a publié un index des documents publiés par l'Organisation des Nations Unies (UNDI), dans la série ST/LIB/SER.E/- . De 1950 à 1962, cet index mensuel contenait un répertoire des documents publiés par l'Organisation des Nations Unies, la Cour internationale de Justice et les institutions spécialisées, à l'exception des documents à diffusion restreinte et des documents à usage interne. Il comprenait également un index de ces documents et une liste des documents publiés dans des langues autres que l'anglais. Chaque année, les index mensuels par matière étaient remplacés par un index cumulatif.

83. À compter de 1963, les index mensuels n'ont porté que sur les documents publiés par l'Organisation des Nations Unies et la Cour internationale de Justice; ils étaient remplacés chaque année par un répertoire cumulatif par cote et un index cumulatif (série ST/LIB/SER.E/CUM. ...). L'index cumulatif était publié en deux parties; la première partie contenait un état récapitulatif des 12 index mensuels, par matière, et la deuxième partie un état récapitulatif des listes, par cote, de tous les documents et publications parus au cours de l'année considérée (avec indication des langues dans lesquelles ils avaient été publiés), des documents réédités, des publications destinées à la vente et des indicatifs de séries de nouveaux documents.

84. Parallèlement, à compter de 1969, l'Index des documents de l'Organisation des Nations Unies (UNDEX) a été publié de façon régulière en deux séries comme suit : A, la série UNDEX-Index par matière et B, la série UNDEX-Index par pays (séries ST/LIB/SER.I/A. ... et ST/LIB/SER.I/B. ...). Ces publications faisaient partie du Système d'information sur la documentation de l'ONU (UNDIS) et sont décrites ci-après.

Index couvrant la documentation publiée de 1974 à 1978

85. De 1974 à 1978, l'Index des documents de l'Organisation des Nations Unies (UNDEX) (série ST/LIB/SER.I/-) a remplacé l'UNDI et a été publié en trois séries comme suit : A, la série UNDEX-Index par matière; B, la série UNDEX-Index par pays, qui fournissait des renseignements sur la participation des États Membres aux activités de l'Organisation des Nations Unies; et C, la série UNDEX-Liste des documents publiés, qui fournissait une description bibliographique complète des

documents et publications de l'Organisation des Nations Unies, à l'exception des documents à diffusion restreinte et des documents à usage interne, et de la Cour internationale de Justice. Cette dernière série contenait également des renseignements concernant les langues dans lesquelles les documents avaient paru, les séries analysées pour être mises en mémoire dans un ordinateur et les séries reproduites sur microfiches. Les séries A et B, établies sur ordinateur, portaient sur un choix de documents et étaient publiées 10 fois par an en anglais, espagnol, français et russe; des répertoires cumulatifs ont été publiés pour les années 1975 à la fin de 1978. La série C était établie par des moyens classiques et paraissait 10 fois par an en anglais et en français. Chaque année, deux numéros récapitulaient les documents des organes ci-après :

- 1 et 6 : Assemblée générale (séries A/-)
- 2 et 7 : Conseil économique et social (séries E/-)
- 3 et 8 : Conseil de sécurité (séries S/-), Conseil de tutelle (séries T/-), publications de la Cour internationale de Justice et publications destinées à la vente
- 4 et 9 : Secrétariat (séries ST/-), séries des commissions économiques régionales
- 5 et 10 : Documents publiés dans toutes les autres séries (par exemple ceux de la CNUCED, du PNUD, de l'ONUDI, etc.), états récapitulatifs des périodiques

Index couvrant la documentation publiée depuis 1979

86. À compter de 1979, l'UNDOC : Current Index (série ST/LIB/SER.M/-), produit du système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) (système informatisé intégré exploitable en mode connecté) a remplacé les séries UNDEX A, B et C. Cette publication couvre tous les documents de l'Organisation des Nations Unies à l'exception des documents à diffusion restreinte, des circulaires administratives à usage interne et documents analogues, des études internes non destinées à être publiées ou diffusées, des communiqués de presse et de la plupart des documents de séance. Elle paraît quatre fois par an en anglais seulement pour le moment, et comporte des répertoires cumulatifs annuels sur microfiche. Chaque numéro mensuel contient 10 sections ci-après :

a) Documents et publications

Descriptions bibliographiques complètes, présentées en ordre alphanumérique, par cote et par session. Les publications qui ne portent pas de cote sont mentionnées par titre sous le nom de l'organe dont elles émanent. Les documents et publications parus en d'autres langues que l'anglais sont indiqués dans une note. Chaque description comprend un numéro d'ordre qui sert de référence dans les index par matière, par nom d'auteur ou d'organisation et par titre.

b) Documents officiels

Descriptions bibliographiques rédigées par l'organe dont émanent les Documents officiels.

c) Publications destinées à la vente

Descriptions bibliographiques arrangées par numéro de vente.

d) Documents faisant l'objet d'une nouvelle publication

Liste de documents ayant fait l'objet d'une nouvelle publication dans les Documents officiels ou ailleurs, classés par la cote du document original, suivis de la cote du document contenant la nouvelle publication.

e) Cote des nouveaux documents

Liste alphanumérique des cotes de nouveaux documents, y compris le nom de l'organe dont ils émanent et la date d'origine de la nouvelle cote.

f) Cartes des Nations Unies figurant dans les documents des Nations Unies

Liste des cartes publiées par l'ONU et figurant dans ses documents, par numéro de la carte. Chaque rubrique indique le titre, la cote (le cas échéant) du document où figure la carte, ainsi qu'un numéro d'ordre renvoyant à la section "Documents et publications".

g) Cartes murales des Nations Unies

Descriptions bibliographiques par numéro de carte ou, à défaut, par titre.

h) Index par nom d'auteur

Liste par ordre alphabétique des noms d'auteur de publications ou des conférences dont elles émanent, chaque rubrique fournissant le titre, la cote du document (le cas échéant), ainsi qu'un numéro d'ordre renvoyant à la section "Documents et publications".

i) Index par titre

Liste alphabétique des titres de documents et publications, à l'exception des comptes rendus de séances. Chaque titre est suivi de la cote (le cas échéant) et d'un numéro d'ordre renvoyant à la section "Documents et publications".

j) Index par matière

Liste alphabétique des rubriques par matière, chacune fournissant le titre, la cote (le cas échéant), ainsi qu'un numéro d'ordre renvoyant à la section "Documents et publications".

Les répertoires cumulatifs annuels contiennent une section supplémentaire :
Liste des périodiques actuellement publiée.

B. Index des actes

Index des actes couvrant la période 1946-1949

87. La série Check Lists of United Nations Documents (Répertoire des documents de l'Organisation des Nations Unies) a été prévue pour tous les documents publiés par les organes de l'Organisation des Nations Unies entre 1946 et 1949. On trouvera ci-après une liste indiquant les sections qui ont été publiées dans la série LR/LIB/SER.F/-. Chaque numéro retrace brièvement l'historique de l'organe concerné et contient la liste des comptes rendus de séance et des documents publiés ainsi qu'un index par matière.

Partie I :		Non publié
Partie II :	No 1	Conseil de sécurité, 1946-1949. 1953 (ST/LIB/SER.F/2; numéro de vente : 53.I.3)
Partie III :		Commission de l'énergie atomique, 1946-1952. 1953 (ST/LIB/SER.F/3; numéro de vente 53.I.16)
Partie IV :	No 1 :	Conseil de tutelle, 1947-1948, première et deuxième sessions. 1949 (ST/LIB/SER.F/4:1; numéro de vente : 49.I.2)
	No 2 :	Conseil de tutelle, 1949, troisième session. 1949 (ST/LIB/SER.F/4:2; numéro de vente : 49.I.5)
	No 3 :	Conseil de tutelle, 1949, quatrième et cinquième sessions et première et deuxième sessions extraordinaires. 1951 (ST/LIB/SER.F/4:3; numéro de vente : 51.I.17)
Partie V :	No 1 :	Conseil économique et social, 1946-1947, première à cinquième session. 1949 (ST/LIB/SER.F/5:1; numéro de vente : 49.I.4)
	No 2 :	Conseil économique et social, 1948, sixième et septième sessions. 1951 (ST/LIB/SER.F/5:2; numéro de vente : 51.I.27)
	No 3 :	Conseil économique et social, 1949, huitième et neuvième sessions. 1952 (ST/LIB/SER.F/5:3; numéro de vente : 52.I.4)
Partie VI :	A.	No 1 : Commission des questions économiques et de l'emploi, 1947-1949, première à quatrième session. 1952 (ST/LIB/SER.F/6A:1; numéro de vente : 52.I.10)
	B.	No 1 : Commission des transports et des communications, 1946-1949, première à troisième session. 1951 (ST/LIB/SER.F/6B:1; numéro de vente : 51.I.18)
	C.	No 1 : Commission de statistique, 1947-1949, première à quatrième session, y compris la Commission de statistique (nucléaire), 1946, la Sous-Commission des sondages statistiques, première à troisième session, le Congrès mondial de statistique, 1947 et la Réunion régionale de statisticiens européens, 1949. 1951 (ST/LIB/SER.F/6C:1; numéro de vente : 51.I.19)
	D.	No 1 : Commission des droits de l'homme, 1947-1949, première à cinquième session, y compris la Commission des droits de l'homme (nucléaire), 1946, la Sous-Commission de la liberté de la presse et de l'information, première à troisième session, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, première et deuxième sessions. 1952 (ST/LIB/SER.F/6D:1; numéro de vente : 52.I.6)
	E.	No 1 : Commission des questions sociales, 1946-1949, première à cinquième session, y compris la commission temporaire des questions sociales, 1946. 1951 (ST/LIB/SER.F/6E:1; numéro de vente : 51.I.20)
	F.	No 1 : Commission de la condition de la femme 1947-1949, première à troisième session, y compris la Sous-Commission de la condition de la femme, 1946. 1951 (ST/LIB/SER.F/6F:1; numéro de vente : 51.I.21)

	G.	Non publié
	H.	No 1 : Commission des finances publiques, 1947-1948, première session. 1949 (ST/LIB/SER.F/6H:1; numéro de vente : 49.I.6)
		No 2 : Commission des finances publiques, 1949, deuxième session et session intérimaire. 1951 (ST/LIB/SER.F/6H:2; numéro de vente : 51.I.22)
	I.	No 1 : Commission de la population, 1947-1949, première à quatrième session. 1951 (ST/LIB/SER.F/6I:1; numéro de vente : 51.I.23)
Partie VII.	A.	Non publié
	B.	No 1 : Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 1947-1949, première à cinquième session. 1951 (ST/LIB/SER.F/7B:1; numéro de vente : 51.I.26)
	C.	No 1 : Commission économique pour l'Amérique latine, 1948-1949, première et deuxième sessions. 1951 (ST/LIB/SER.F/7C:1; numéro de vente : 51.I.28)
Partie VIII		No 1 : Fonds international de secours à l'enfance et appel lancé par l'ONU en faveur des enfants, 1946-1949. 1953 (ST/LIB/SER.F/8:1; numéro de vente : 53.I.5)
Partie IX		Non publié

Index des actes depuis 1950

88. La série Index to Proceedings (Index des actes) est publiée depuis 1950 (série ST/LIB/SER.B/-). Elle constitue un guide bibliographique des comptes rendus de séance de quatre des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies et des documents qui s'y rapportent. Les index comportent pour chaque session, les renseignements ci-après :

- a) Liste des membres des bureaux;
- b) Renseignements concernant le règlement intérieur, les résolutions et les décisions;
- c) Répertoire des séances;
- d) Ordre du jour;
- e) Index par matière énumérant, pour chaque question, les documents examinés et les décisions prises sur une question déterminée au cours de la session;
- f) Liste numérique des documents et, le cas échéant, des renseignements concernant leur réédition;
- g) Liste des résolutions adoptées, y compris informations relatives au vote;
- h) Répartition des voix.

89. Les séries ci-après sont actuellement publiées en plusieurs langues :

- a) Assemblée générale (ST/LIB/SER.B/A. ...). Un numéro par session. Les index des comptes rendus des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence figurent dans une section distincte du numéro de l'Index

to Proceedings concernant la session ordinaire qui s'est tenue au cours de la même année que la session extraordinaire ou la session extraordinaire d'urgence. Disponible en anglais, arabe, chinois et français;

b) Conseil économique et social (ST/LIB/SER.B/E. ...). Jusqu'à la fin de 1977, deux numéros par an, portant sur les deux sessions du Conseil. Les index des sessions d'organisation figuraient dans le numéro de l'Index to Proceedings concernant la session de printemps de l'année et les index des sessions spéciales ou des reprises de sessions dans le numéro concernant la session ordinaire la plus rapprochée. Depuis 1978, un numéro par an en anglais et en chinois;

c) Conseil de sécurité (ST/LIB/SER.B/S-). Un numéro par an en anglais, arabe, chinois et français;

d) Conseil de tutelle (ST/LIB/SER.B/T-). Un numéro par an en anglais seulement.

C. Index spéciaux

Index des résolutions

90. La série Index to resolution (série ST/LIB/SER.H/-) fournit un catalogue récapitulatif des renseignements contenus dans les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. Jusqu'ici, les index ci-après ont été publiés, en anglais seulement.

No 1 : Index to Resolutions of the General Assembly, 1946-1970

No 2 : Index to Resolutions and Other Decisions of the United Nations Conference on Trade and Development and of the Trade and Development Board, 1964-1972¹³

No 3 : Index to Resolutions of the Security Council, 1946-1970

No 4 : Index to Resolutions of the Economic and Social Council, 1946-1970

No 5 : Index to Resolutions of the Security Council, 1946-1991

91. Chaque index contient une liste numérique donnant le titre ou l'objet de la résolution, ainsi qu'un répertoire alphabétique par matière.

Index cumulatif du Recueil des Traités des Nations Unies

92. Les index du Recueil des Traités sont publiés en anglais et en français. Jusqu'en 1994, 17 index, portant sur les volumes 1 à 1 050, avaient été publiés, chacun contenant les éléments ci-après :

a) Un répertoire chronologique des traités et des conventions internationales;

b) Une liste chronologique des accords généraux internationaux;

¹³ Voir aussi Index to Resolutions and Other Decisions of the United Nations Conference on Trade and Development Board, 1973-1990. Genève, 1992, iii, 32 p. Publié par la CNUCED.

c) Une liste alphabétique des noms des parties et des matières.

93. Outre ces divers index (UNDI, UNDEX et UNDOC), certains organes de l'Organisation des Nations Unies publient des index de leur propre documentation, à savoir :

Index des documents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

94. En 1970, un Guide to Publications, 1969 a été publié. Des suppléments sont publiés chaque année depuis 1970 dans la série TAD/INF/PUB/- (depuis 1984, dans la série UNCTAD/GP/(année)/-). Les principaux rapports et études publiés par la CNUCED y sont énumérés par sujet, par cote et autres numéros de référence et par titre. Le Guide est en trois parties : anglais, espagnol et français.

95. Depuis 1978, une Liste quotidienne des documents de la CNUCED distribuée au Palais des Nations est publiée à Genève. Les documents sont énumérés par cote, avec indication du titre sous forme abrégée et des langues de publications.

Index des documents du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

96. Les documents de l'UNICEF parus entre 1946 et 1949 sont énumérés dans la partie VIII du Check List of United Nations Documents (ST/LIB/SER.F/8:1, numéro de vente : 53.I.5). Deux index ont été publiés ultérieurement : un index géographique [Geographical Index to UNICEF Documents 1946-1972 (E/ICEF/INDEX/2, 1974)] qui énumère, par région géographique et par pays, les cotes des documents en indiquant le sujet général et la date de publication et un Index des documents de l'UNICEF (Index to UNICEF Documents), vol. I. 1946-1963, vol. II, 1963-1970 (E/ICEF/INDEX/1 et Add.1) qui énumère, par indicatif de séries, en mentionnant l'auteur, le titre, la date et la langue de publication, tous les documents officiels publiés par le siège de l'UNICEF.

97. Les documents publiés après la parution de ces index sont périodiquement indexés, en feuillets mobiles, à la fin de chaque session du Conseil d'administration.

IX. ACCÈS ÉLECTRONIQUE À LA DOCUMENTATION DE L'ONU

A. Accès en ligne aux serveurs de l'ONU

Système d'information bibliographique de l'ONU (UNBIS)

98. Le Système d'information bibliographique de l'ONU (UNBIS) est un système d'information télématique géré par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. On a actuellement accès aux fichiers en se connectant au gros ordinateur du Centre informatique de New York.

Le système UNBIS comporte 11 bases de données :

Des fichiers bibliographiques qui renvoient aux publications des organismes des Nations Unies publiées dans le monde entier depuis 1979 et aux autres publications, parues depuis 1980, dont la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et la bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève ont fait l'acquisition;

Des fichiers de données factuelles concernant les débats des organes délibérants de l'ONU – Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social et Conseil de tutelle – y compris des extraits de discours et des renseignements sur les ordres du jour;

Les résultats des votes de l'Assemblée générale depuis sa trente-huitième session (1983) et du Conseil de sécurité depuis 1946;

Le texte complet des résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis sa trente-sixième session (1981), le Conseil de sécurité depuis sa vingt-neuvième année (1974) et le Conseil économique et social depuis 1982;

Les fichiers d'autorité, où l'on trouve une liste trilingue de presque 6 500 descripteurs ainsi qu'une liste multilingue des noms qui figurent dans les fichiers du système UNBIS;

Des fichiers de référence, où l'on trouve des renseignements sur les numéros des points de l'ordre du jour et les titres des séries de documents des Nations Unies, ainsi que les lieux et dates des sessions des organes de l'ONU.

99. Les gouvernements peuvent consulter le système UNBIS soit en appelant directement le gros ordinateur de la Section informatique de New York, soit en passant par le Centre international de calcul de Genève ou par un réseau public de commutation de paquets. À partir de 1994, les fichiers seront également disponibles sur disque CD-ROM (voir plus bas, par. 105). En outre, les utilisateurs extérieurs ont accès aux fichiers bibliographiques du système par l'intermédiaire du Research Libraries Information Network (RLIN) (Réseau d'information des bibliothèques de recherche), qui est géré par le Research Libraries Group (1200 Villa St., Mountain View, CA 94041-1100, U.S.A.).

Système à disques optiques

100. Le Système à disques optiques de l'ONU est un système de stockage et de recherche d'information où la documentation à l'intention des organes délibérants est mise en mémoire sur disque optique et qui permet de transmettre les documents à grande vitesse par liaison de télécommunications. L'accès au système est ouvert aux bureaux de l'ONU, aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et, le cas échéant, à d'autres administrations publiques, ainsi qu'aux autres organisations du système des Nations Unies.

101. Le système permet de saisir les documents sous forme de texte (fichiers de traitement de textes) ou sous forme d'image (document saisi par lecteur optique). La documentation à l'intention des organes délibérants parue à Genève et à New York est saisie depuis octobre 1993; un choix de documents remontant à janvier 1993 est également disponible (mais il ne comprend aucun document du PNUD ni de l'UNICEF). Les numéros du Journal et de la Liste quotidienne des documents publiés au Siège parus depuis août 1992 peuvent être consultés. Le Bulletin publié quotidiennement à Genève est disponible depuis les numéros d'octobre 1993. Le système ne permet pas de consulter les publications des Nations Unies (publications destinées à la vente, périodiques, documents officiels).

Communiqués de presse

102. Le Département de l'information diffuse tous les jours ses communiqués de presse à l'aide de son système UNPRESS, qui réside dans le gros ordinateur du Centre informatique de l'ONU à New York, ainsi que sur différents réseaux. Le

serveur INTERNET Gopher du PNUD contient le texte complet de tous les communiqués de presse de l'ONU depuis septembre 1993 (voir aussi le paragraphe 103 ci-dessous). On peut également accéder aux communiqués de presse de l'ONU par le réseau TogetherNet de la Together Foundation, Agora, le Computer Conference System, GEMNET (Global Environmental Monitoring Network), le réseau de l'APC (Association for Progressive Communications) et PEACENET.

Documents de l'Organisation des Nations Unies disponibles sur INTERNET

103. INTERNET, réseau de télécommunications international reliant des millions d'ordinateurs dans de nombreux pays, offre désormais de nouveaux moyens de consulter les documents de l'ONU. Cet environnement évolue rapidement; il s'enrichit chaque jour de nouveaux réseaux et de nouvelles données. Par le biais d'INTERNET, les organismes des Nations Unies permettent notamment d'accéder au serveur d'informations Gopher du PNUD. Après s'être connecté à ce serveur Gopher en tapant **nywork1.undp.org/port 70**, on peut consulter les communiqués de presse de l'ONU (comme indiqué au paragraphe 102), le texte intégral de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité (parus depuis avril 1994), et certains rapports présentés par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, ainsi que divers documents relatifs aux grandes conférences des Nations Unies : documents d'information, rapports présentés par les pays, ordres du jour, rapports définitifs, etc. Le système Gopher du PNUD permet aussi de consulter le texte intégral des résolutions (comme UNBIS, cité au paragraphe 86 ci-dessus). Il est également possible d'accéder aux systèmes Gopher d'autres organismes des Nations Unies (comme l'OMS, l'UIT et la Banque mondiale). Pour plus d'informations sur les ressources du système des Nations Unies disponibles sur INTERNET, consulter The Internet: an Introductory Guide for United Nations Organizations qui a été publié par le Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (CCCSI) sous la cote ACCIS/94/1 (numéro de vente : GV.E.94.0.12).

104. En 1994, l'UNICEF a commencé à diffuser ses informations sur INTERNET. Le système INTERNET Gopher de l'UNICEF permet de consulter le texte intégral de nombreux documents, qu'il s'agisse de communiqués de presse ou de publications importantes. On peut y accéder par TELNET, en tapant **hqfeusol.unicef.org**.

B. Informations disponibles sur CD-ROM

UNBIS Plus sur CD-ROM

105. En 1994, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld de l'ONU a publié la première édition de UNBIS Plus sur CD-ROM en collaboration avec Chadwyck-Healey International. Cette publication trimestrielle sur CD-ROM comprend tous les fichiers du Système d'information bibliographique de l'ONU (UNBIS) mentionnés ci-dessus au paragraphe 86 et permet d'extraire et d'importer facilement des informations provenant de fichiers différents. Pour plus d'informations, contacter Chadwyck-Healey International Inc., 1101 King Street, Alexandria, Va. 22314.

106. UNS/SABIR: United Nations/Selected Agencies Bibliographic Information Records (Archives bibliographiques de l'ONU et de certains organismes) contient les références de publications émanant de plus de 30 organismes du système des Nations Unies. Ce système sur CD-ROM a été mis au point par l'ancien Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (CCCSI). Les références renvoient essentiellement à des publications, et non pas à des

documents, des différents organismes. Pour de plus amples informations, contacter le Secrétariat, Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI), Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse.

107. Parmi les CD-ROM réalisés par une commission régionale de l'ONU figure notamment Información para el Desarrollo. Cet index de la documentation de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a été publié une fois par an depuis 1991. Il est composé de CEPAL, qui comprend les références de documents de la CEPALC parus depuis 1948; CLAPLAN, qui comprend les références de documents et publications sur la planification économique et sociale, l'environnement et la dette extérieure parus depuis 1978; DOCPAL (système de documentation sur la population de l'Amérique latine) qui fournit des références sur la population de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis 1970; AUTOR, un fichier d'autorité regroupant les noms des personnes morales, des conférences, des projets et des titres utilisés dans les bases de données de la CEPALC. Pour plus d'informations, contacter la Bibliothèque de la CEPALC, Casilla 179-D, Santiago, Chili, FAX : 56 2 2085051.

Monographies sur CD-ROM

108. Plusieurs CD-ROM consacrés à un thème particulier traité dans les documents de l'ONU ont déjà été publiés. Selon toute attente, d'autres verront le jour et le CD-ROM deviendra un support plus courant pour diffuser les publications de l'ONU.

109. Earth Summit on CD-ROM est une collection complète des documents de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992. Il compte plus de 40 000 pages de texte, y compris Action 21, Global Partnership for Environment and Development (Partenariat mondial pour l'environnement et le développement), des déclarations officielles, des rapports nationaux et régionaux, ainsi que les documents des comités préparatoires et des études. Ce CD-ROM est le fruit des efforts conjugués du secrétariat de la conférence, du Canadian Centre for Occupational Health and Safety (Centre canadien de la médecine du travail et de la santé) et du Centre de recherche pour le développement international (CRDI).

110. Human Rights on CD-ROM (les droits de l'homme sur CD-ROM, numéro de vente : GV.94.0.7) a été publié en 1993 et élaboré par la Bibliothèque des Nations Unies à Genève, en collaboration avec le Centre pour les droits de l'homme. Il fournit les références de plus de 12 000 documents et publications de l'ONU parus entre 1980 et 1993 concernant les questions liées aux droits de l'homme.

111. UN EARTH: The United Nations: What it is and what it does contient des informations sur les bureaux administratifs, les services d'information, les bases de données, la structure et les activités des organismes du système des Nations Unies.

112. UN Statistics CD-ROM (Les statistiques de l'ONU sur CD-ROM, numéro de vente : E.94.XVII.2) contient plus de 140 tableaux sous forme d'images et de bases de données; il permet de consulter des données, de les réorganiser et de les télécharger pour les analyser plus en détail. Les données qu'il fournit ont été recueillies à partir du 1er septembre 1992.

C. Institutions spécialisées

113. Plusieurs institutions spécialisées du système des Nations Unies donnent accès en ligne à leurs documents et à leurs bases de données bibliographiques,

notamment le Système international d'information de la FAO pour les sciences et la technologie agricoles (AGRIS), le Système international de documentation nucléaire (INIS) de l'AIEA et la Documentation internationale sur les questions de travail (LABORDOC) de l'OIT.

114. Pour obtenir de plus amples informations sur l'accès aux bases de données et aux services informatisés des institutions spécialisées, contacter directement l'institution concernée.

CD-ROM

115. Plusieurs institutions spécialisées, notamment l'UNESCO, la FAO, l'OIT et l'OMPI, ont publié des annonces concernant la mise sur CD-ROM de la documentation de leur organisation et d'autres documents se rapportant à leur activité. Pour obtenir de plus amples informations, contacter directement l'institution concernée.

X. MÉTHODES POUR LIMITER LE NOMBRE DE DOCUMENTS CONSERVÉS ET ÉLIMINER LES DOCUMENTS PÉRIMÉS

116. Les effectifs et l'espace dont on dispose détermineront dans une certaine mesure la quantité de documents à acquérir, et la durée pendant laquelle ils seront conservés. La mesure dans laquelle on éliminera certains documents dépend essentiellement de l'existence de doubles emplois et des besoins du destinataire.

117. On pourra se défaire des documents ci-après :

a) Documents non brochés dont le texte est reproduit dans les Documents officiels ou dans les publications brochées;

b) Documents de base et rectificatifs, amendements et extraits y relatifs, lorsqu'une version révisée est publiée, ainsi que leurs additifs lorsque ceux-ci sont incorporés dans la version révisée;

c) Exemplaires identiques d'un document portant deux cotes (il suffit de conserver un seul document si un renvoi à la première cote est placé sous la deuxième cote);

d) Documents non brochés de conférences, réunions, colloques, etc., qui seront ultérieurement publiés en tant que publications destinées à la vente;

e) Numéros hebdomadaires, mensuels, trimestriels, etc., des publications pour lesquelles un numéro cumulatif annuel est publié;

f) Documents non brochés de la Commission du droit international (séries A/CN.4/- et A/CN.4/SR...) ainsi que ceux de la CNUDCI qui sont ultérieurement reproduits dans l'Annuaire de la Commission du droit international (A/CN.4/SER.A/-) ou dans l'Annuaire de la CNUDCI (A/CN.9/SER.A/-), et autres séries publiées à nouveau sous une forme plus permanente (publications destinées à la vente), notamment les publications relatives aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

XI. SERVICES OFFERTS PAR LA BIBLIOTHÈQUE DAG HAMMARSKJÖLD

Service de références

118. Les bibliothécaires chargés des références qui sont de service dans la salle de lecture Woodrow Wilson (L-201) aident les lecteurs à trouver les documents qu'ils cherchent et leur fournissent des services de références et des services bibliographiques. Pour les renseignements par téléphone, appeler le numéro 963-7412. Une ligne spéciale est destinée aux usagers de l'extérieur, qui peuvent bénéficier des services de références en appelant le 963-1457.

Service de reproduction

119. On pourra se procurer des copies de documents épuisés nécessaires à des fins officielles auprès de la Section de gestion des collections (bureau L-260) moyennant paiement d'une somme modique.

Conseils et assistance

120. Si les intéressés rencontrent des difficultés pour constituer une collection de documents de l'Organisation des Nations Unies, ils peuvent se faire aider par le personnel de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, soit à la Bibliothèque même, soit sur le lieu où ils conservent la collection. Les demandes de conseils et d'assistance peuvent être adressées au :

Directeur de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

XII. UTILISATION DES DOCUMENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES À DES FINS DE RECHERCHE

121. Lorsqu'on utilise les documents de l'Organisation des Nations Unies à des fins de recherche, il est bon d'aller de l'organe principal à l'organe subsidiaire le moins important, du général au particulier et du présent au passé. Les méthodes suggérées ci-après peuvent s'avérer utiles :

a) Consulter un manuel général pour l'historique d'une question. Si l'on opte pour une méthode de recherche par matière, consulter L'ONU pour tous (voir le chapitre I, par. 1)*****;

b) Après avoir déterminé la période sur laquelle porteront les recherches visées à l'alinéa a), consulter l'Annuaire des Nations Unies de l'année pertinente pour le résumé des décisions prises au sujet d'une question et les références à certains documents;

c) Pour obtenir des références détaillées à des documents, il y a deux façons de procéder :

i) Si de toute évidence la question est examinée par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social

***** Une publication annuelle du Ministère des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande (Wellington), intitulée United Nations Handbook (ISSN 0110-1951), permet de procéder à des recherches par organe.

ou le Conseil de tutelle, consulter l'Index des Actes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pertinent (voir le chapitre VIII);

- ii) Si la question est plus générale, il y a lieu de se reporter aux index par matière de l'UNDOC, l'UNDEX, l'UNDI ou le Check List de l'année pertinente (voir le chapitre VIII);

d) Examiner les références documentaires ainsi obtenues de manière à déterminer quel organe principal ou quels organes subsidiaires ont plus particulièrement traité des aspects de fond de la question; les rapports périodiques de l'organe ou des organes ainsi identifiés permettent de suivre l'évolution des événements et les mesures prises. La "Liste des documents" examinés par un organe est souvent annexée à ses rapports périodiques. Elle peut servir à identifier les rapports et documents traitant d'aspects encore plus particuliers d'une question;

e) On peut s'informer de l'état actuel de la question en consultant les derniers numéros de l'UNDOC, la Chronique de l'ONU et la presse quotidienne.

122. C'est en sachant de quelle façon sont constitués les numéros de vente des publications et les cotes des documents de l'Organisation (voir le chapitre III) que l'on peut utiliser au mieux les références disponibles. Il est particulièrement important de savoir que la mention "SR" ou "PV" dans une cote indique qu'il s'agit d'un compte rendu analytique ou sténographique qui contient, résumé ou in extenso, le texte des déclarations des participants à telle ou telle séance, mais ne contient pas le texte de résolutions ou de rapports. Une cote comportant la lettre "L" avant le dernier numéro d'ordre permet d'identifier des documents contenant le texte de projets de résolution et de décision, entre autres documents administratifs, dont la distribution est limitée aux participants aux réunions. Les rapports et études ont une cote composée d'un élément principal et d'éléments subsidiaires identifiant l'organe qui les publie, suivis uniquement d'un numéro d'ordre. Les documents essentiels sont donc faciles à identifier.

123. Certains documents, en particulier ceux de l'Assemblée générale, font l'objet d'une nouvelle publication dans les Documents officiels, comme indiqué au chapitre II. Dans les bibliothèques qui ne reçoivent que les "publications brochées", ils peuvent être les seuls documents disponibles. Les annexes, les comptes rendus des débats et les suppléments peuvent fournir beaucoup de renseignements sur une question donnée.

124. L'Organisation des Nations Unies publie une série d'annuaires, statistiques et autres. Ils paraissent tous sous forme de publications destinées à la vente et figurent dans le catalogue des publications des Nations Unies. La liste des catégories figure (comme indiqué au chapitre III) dans le catalogue le plus récent; on y trouve des références à ces annuaires, ainsi que des références aux principaux rapports et études sur les questions faisant l'objet de publications de l'Organisation des Nations Unies. La Bibliothèque du Siège de l'ONU a publié un guide intitulé : United Nations Sales Publication 1972-1977: Cumulative List with indexes***** qui contient une liste, par numéro de vente, accompagnée d'index par matière, par titre, par auteur et par cote des documents de l'Organisation des Nations Unies pour les années indiquées.

***** ST/LIB/SER.B/27 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.78.I.10).

125. La documentation des commissions techniques du Conseil économique et social (voir la liste au chapitre II, par. 10) contient souvent des renseignements sur les méthodes suivies dans certains domaines, notamment pour les statistiques et la démographie. Consulter également les listes de documents qui figurent généralement dans les rapports périodiques des organes.

126. La CNUCED et le PNUE publient des documents sur de nombreux sujets spécialisés. Si l'on sait de quelles questions traite tel ou tel comité ou organe subsidiaire de ces organismes, on peut avoir accès à leurs études, rapports périodiques et autres publications. Le rapport annuel de ces organismes, dans les suppléments aux Documents officiels de l'Assemblée générale, peut servir de point de départ aux recherches.

127. Une fois en possession des documents pertinents, on trouve des références supplémentaires dans le texte et les notes de bas de page. On trouvera de plus amples renseignements sur la façon d'utiliser les documents de l'Organisation des Nations Unies à des fins de recherche dans les ouvrages mentionnés dans la bibliographie figurant à la fin du présent document.

Annexe I

Notes

1. Ne remplir que les parties claires de la formule.
2. Les documents demandés doivent être énumérés dans l'ordre dans chaque catégorie, à raison d'un document par ligne; il convient dans chaque cas, d'indiquer la ou les langues requises. Les indications de langues doivent être abrégées comme suit : Ar, arabe; C, chinois; E, anglais; F, français; R, russe; S, espagnol.
3. Les documents doivent être indiqués comme suit :

Documents brochés : par cote;

Périodiques : par titre, volume, année, numéro;

Publications destinées à la vente : par numéro de vente seulement;

Volumes du Recueil des Traités des Nations Unies : par titre du Recueil et numéro du volume

Documents officiels

Indication de l'organe (Assemblée générale = GAOR; Conseil économique et social = ESCOR; Conseil de sécurité = SCOR; Conseil de tutelle = TCOR; Conseil du commerce et du développement = TDBOR);

Numéro de la session ou, dans le cas du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, année; titre du volume et autres renseignements nécessaires (par exemple, séances plénières, Première Commission, etc., suivi du numéro de la séance; annexes suivies du point de l'ordre du jour; Supplément No ...).

Annexe II

Annexe III

LISTE ALPHABÉTIQUE DES INDICATIFS DE SÉRIES DE COTES
LES PLUS UTILISÉS

Les documents de l'Assemblée générale sont classés par session.

A/[sess.]/-

A/INF./[sess.]/-

A/[sess.]/L.-

A/[sess.]/PV.-

A/BUR/[sess.]/-

A/CRE/[sess.]/-

A/C.1/[sess.]/- Première Commission (Questions ayant trait au désarmement
et à la sécurité internationale)

A/C.1/[sess.]/INF.-

A/C.1/[sess.]/L.-

A/C.1/[sess.]/PV.-

A/C.2/[sess.]/- Deuxième Commission (Questions économiques et financières)

A/C.2/[sess.]/INF.-

A/C.2/[sess.]/L.-

A/C.2/[sess.]/SR.-

A/C.3/[sess.]/- Troisième Commission (Questions sociales, humanitaires et
culturelles)

A/C.3/[sess.]/INF.-

A/C.3/[sess.]/L.-

A/C.3/[sess.]/SR.-

A/C.4/[sess.]/- Quatrième Commission (Commission des affaires politiques
spéciales et de la décolonisation depuis la
quarante-huitième session)

A/C.4/[sess.]/INF.-

A/C.4/[sess.]/L.-

A/C.4/[sess.]/SR.-

A/C.5/[sess.]/- Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires)

A/C.5/[sess.]/INF.-

A/C.5/[sess.]/L.-

A/C.5/[sess.]/SR.-

A/C.6/[sess.]/- Sixième Commission (Questions juridiques)

A/C.6/[sess.]/INF.-

A/C.6/[sess.]/L.-

A/C.6/[sess.]/SR.-

A/SPC/[sess.]/- La Commission politique spéciale a fusionné avec la Quatrième Commission depuis la quarante-huitième session

A/SPC/[sess.]/INF.-

A/SPC/[sess.]/L.-

A/SPC/[sess.]/SR.-

A/RES/[sess.]/-

A/S-11/- Onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

A/S-12/- Douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

A/ES-6/- Sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale

A/ES-7/- Septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale

A/ES-8/- Huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est aidée dans ses travaux par les commissions, comités et conférences qu'elle a créés.

- Organes permanents tenant des sessions :

A/AC.96/- Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

A/AC.105/- Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

A/AC.105/C.1/- Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

- A/AC.109/- Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (également appelé Comité de la décolonisation ou Comité des Vingt-Quatre)
- A/AC.115/- Comité spécial contre l'apartheid (dissous en 1994)
- A/AC.121/- Comité spécial des opérations de maintien de la paix
- A/AC.131/- Comité des Nations Unies pour la Namibie (dissous en 1990)
- A/AC.145/- Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés
- A/AC.145/RT.- Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (Procès-verbaux de témoignages)
- A/AC.159/- Comité spécial de l'océan Indien
- A/AC.172/- Comité des conférences
- A/AC.183/- Comité pour l'exercice des droits aliénables du peuple palestinien
- A/AC.230/- Comité préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1986)
- A/AC.231/- Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé d'examiner et d'évaluer le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 (1988)
- A/AC.232/- Comité spécial plénier chargé d'élaborer la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (1989)
- A/AC.233/- Comité préparatoire plénier de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale (1989)
- A/AC.234/- Auditions sur l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud (1989)
- A/AC.235/- Comité préparatoire plénier de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants (1989)
- A/AC.236/- Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (1990)

- A/AC.237/- Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques (1991)
- A/AC.238/- Comité ad hoc plénier pour l'examen et l'évaluation finals du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 (1991)
- A/AC.239/- Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un programme international efficace en matière de criminalité et de justice (1991)
- A/AC.240/- Comité préparatoire du cinquantième anniversaire (1992)
- A/AC.241/- Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique (1993)
- A/AC.242/- Comité ad hoc chargé d'élaborer une convention internationale sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (1994)
- A/AC.243/- Groupe de travail spécial intergouvernemental d'experts créé par la résolution 48/218 de l'Assemblée générale (allégations faisant état de fraudes commises à l'ONU) (1994)
- A/CN.2/- Comité des contributions
- A/CN.4/- Commission du droit international
- A/CN.9/- Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
- A/CN.10/- Commission du désarmement
- A/CN.11/- Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement (dissous en 1989)
- Conférences spéciales portant sur un sujet précis :
- A/CONF.-/-
- A/CONF.144/- Huitième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (1990)
- A/CONF.147/- Deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (1990)
- A/CONF.151/- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992)

- A/CONF.156/- Réunion ministérielle chargée d'élaborer un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale (1991)
- A/CONF.157/- Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993)
- A/CONF.158/- Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (1991)
- A/CONF.159/- Neuvième conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions à la Campagne mondiale pour le désarmement (1991)
- A/CONF.160/- Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (1992)
- A/CONF.161/- Dixième Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions à la Campagne mondiale pour le désarmement (1992)
- A/CONF.162/- Conférence de plénipotentiaires pour l'élaboration d'une convention sur les privilèges et hypothèques maritimes de l'ONU et de l'Organisation maritime internationale (1993)
- A/CONF.163/- Conférence pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1992)
- A/CONF.164/- Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs (1993-1994)
- A/CONF.165/- Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (1996)
- A/CONF.166/- Sommet mondial pour le développement social (1995)
- A/CONF.167/- Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (1994)
- A/CONF.168/- Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (1993)
- A/CONF.169/- Neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (1995)
- A/CONF.170/- Onzième Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions au Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (1993)
- A/CONF.171/- Conférence internationale sur la population et le développement (1994)

A/CONF.171/PC/-	Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994)
A/CONF.172/-	Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles (1994)
A/CONF.172/PC/-	Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles
ACC/-	Comité administratif de coordination
BWC/SPC/-	Conférence spéciale des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (1994)
CAAS/C/-	Commission contre l'apartheid dans les sports
CAAS/SP/-	Réunion des États parties à la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports
CAT/C/-	Comité contre la torture
CAT/SP/-	Réunion des États parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
CCPR/C/-	Comité des droits de l'homme
CD/-	Conférence du désarmement
CEDAW/C/-	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CEDAW/SP/-	Réunion des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CRC/C/-	Comité des droits de l'enfant
DP/-	Programme des Nations Unies pour le développement
E/-	Conseil économique et social (1946-1977)
E/[année]/-	Séries de cotes remontant à 1978
E/[année]/INF./-	
E/[année]/L.-	
E/[année]/RES.	
E/[année]/SR.-	

E/AC./-

E/AC.51/- Comité du programme et de la coordination

E/AC.54/- Comité de la planification du développement

E/AC.70/- Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales

- Comités permanents et organes d'experts :

E/C.2/- Comité chargé des organisations non gouvernementales

E/C.7/- Comité des ressources naturelles

E/C.10/- Commission des sociétés transnationales

E/C.11/-
(désormais HS/-) Commission des établissements humains (dissoute en 1979)

E/C.12/- Comité des droits économiques, sociaux et culturels

E/C.13/- Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement

- Commissions techniques :

E/CN.3/- Commission de statistique

E/CN.4/- Commission des droits de l'homme

E/CN.5/- Commission du développement social

E/CN.6/- Commission de la condition de la femme

E/CN.7/- Commission des stupéfiants

E/CN.9/- Commission de la population

E/CN.15/- Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

E/CN.16/- Commission de la science et de la technique au service du développement

E/CN.17/- Commission du développement durable

E/CN.17/ISWG.1/- Groupe de travail ad hoc intersessions à composition non limitée sur le transfert des techniques et la coopération de la Commission du développement durable

E/CONF.-/-

E/CONF.76/- Conférence internationale sur la population (1984)

E/CONF.84/-
(désormais
A/CONF.171/-

Conférence internationale sur la population et le développement (1994)

E/CONF.85/-

Sixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (1992)

E/CONF.86/-

Cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique (1993)

E/ECA/-

Commission économique pour l'Afrique

E/ECE/-

Commission économique pour l'Europe

E/ECLAC/-

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

E/ESCAP/-

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

E/ESCWA/-

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

E/ICEF/-

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

HRI/-

Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

HS/-

Établissements humains

ID/-

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (institutions spécialisées) (1986)

LOS/-

Droit de la mer

LOS/PCN/-

Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer

LOS/PCN/SCN.1/-

Commission spéciale 1 de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer

LOS/PCN/SCN.2/-

Commission spéciale 2 de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer

LOS/PCN/SCN.3/-

Commission spéciale 3 de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer

LOS/PCN/SCN.4/-

Commission spéciale 4 de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer

NPT/CONF.-/-

Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

NPT/CONF.1995/PC- Comité préparatoire de la Conférence de 1995 des parties au
Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

PTBP/CONF.-/- Conférence d'amendement des États parties au Traité
interdisant les essais d'armes nucléaires dans
l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous
l'eau (1991)

S/- Conseil de sécurité
(jusqu'en 1993)

S/[année]/-
(depuis 1994)

S/PRST/[année]/- Déclarations du Président du Conseil de sécurité
(depuis 1994)

S/PV.-

S/RES/[année]/-

S/AC.25/- Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution
661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le
Koweït (1990)

S/AC.26/- Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation
des Nations Unies (1991)

S/AC.27/- Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution
724 (1991) concernant la Yougoslavie (1991)

S/AC.28/- Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution
748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne (1992)

S/AC.29/- Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution
751 (1992) concernant la Somalie (1992)

S/AC.31/- Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution
684 (1993) concernant la situation en Angola (1993)

S/AC.32/- Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution
918 (1994) concernant le Rwanda

S/C.1/- Comité d'experts chargé du règlement intérieur

S/C.2/- Comité d'admission de nouveaux membres

ST/- Secrétariat

ST/ESA/- À la suite de sa réorganisation, le Département des
affaires économiques et sociales a d'abord pris le nom de
Département des affaires économiques et sociales
internationales, puis celui de Département des affaires
économiques et sociales pour le développement, puis a été
divisé en trois nouveaux départements s'occupant des
affaires économiques et sociales :

- Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement;
- Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques; et
- Le Département de la coordination des politiques et du développement durable

[ST/]ESA/STAT/AC.37/- Groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration des statistiques de l'environnement (1990)

T/- Conseil de tutelle

TD/- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

TD/B/- Conseil du commerce et du développement

UNEP/- Programme des Nations Unies pour l'environnement

OUVRAGES RELATIFS À LA DOCUMENTATION DE L'ONU :
BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (CCCSI). Books in Print of the United Nations System (UNPIB). Première édition, établie par le Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information, 1991, 721 p., numéro de vente : GV.E.92.0.18

Énumère 14 000 ouvrages publiés par les organismes des Nations Unies, les éditeurs qui leur sont associés et d'autres éditeurs. Rassemble, selon une présentation homogène, des informations sur les livres, rapports, guides et autres publications des Nations Unies mises à la disposition du public. Comporte quatre index (par titre, par collection, par organisation et par numéro ISBN) ainsi que deux listes (bureaux de vente, et agents et éditeurs).

___, Optical Storage: An overview of the Technology and Its Use within the United Nations System. New York : Nations Unies, 1993, v, 114 p. ACCIS/93/04; numéro de vente : GV.E.93.0.7.

Analyse les moyens de stockage de l'information, en particulier sur disque optique, ainsi que l'utilisation de ce dernier par les organismes des Nations Unies. Comporte des recommandations, un glossaire et une bibliographie.

___, Strategic Issues for Electronic Records Management: Towards Open Systems Interconnection. xv, 126 p., numéro de vente : GV.E.92.0.13.

Donne un aperçu de l'archivage électronique tel qu'il est pratiqué dans les organismes des Nations Unies, analyse les normes d'interconnexion de systèmes ouverts et présente des recommandations quant à l'adoption de normes et à l'exécution d'activités dans l'avenir. Établi par le Groupe de travail de la gestion électronique des archives du CCCSI.

Fermann, Gunnar. Bibliography on International Peacekeeping. Dordrecht; Boston; Londres : Nijhoff, 1992, xiii, 291 p.

Comporte 1 148 entrées (certaines annotées) correspondant à des ouvrages, des rapports et des articles de périodiques, classés comme suit : documentation générale; études théoriques; monographies; études des opérations, des missions et des institutions; biographies et mémoires; critiques d'ouvrage; collections documentaires; et bibliographies. Comporte un index par thème et un index général (par auteur et par source) ainsi qu'une liste de périodiques et d'annuaires de référence.

Finley, Blanche. The Structure of the United Nations General Assembly: its Committees, Commissions and other Organisms 1946-1973. Dobbs Ferry, New York : Oceana Publications, Inc., 1977. 3 volumes.

Fait l'historique des organes subsidiaires de l'Assemblée générale et donne des précisions sur leur mandat, leur composition et les mesures qu'ils ont adoptées. Les cotes des séries de documents sont données à titre indicatif.

___, The Structure of the United Nations General Assembly: an Organizational Approach to its Work, 1974-1980s. [Nouvelle édition] White Plains, New York : UNIPUB/Krause International Publications, 1988, 2 volumes.

Complète l'ouvrage précédent.

Hajnal, Peter I. Guide to United Nations Organization, Documentation and Publishing for Students, Researchers, Librarians. Dobbs Ferry, New York : Oceana Publications, Inc., 1978. xxx, 450 p.

Présente des renseignements détaillés sur la structure et les fonctions des organes de l'ONU, les types de documents, l'utilisation, l'acquisition et l'organisation de la documentation et une bibliographie annotée des ouvrages publiés par l'ONU ou traitant de ses activités. La documentation des institutions spécialisées fait l'objet d'un chapitre distinct.

___, Directory of United Nations Documentary and Archival Sources. Hanover, New Hampshire (États-Unis) : Academic Council on the United Nations System; Millwood, New York : Kraus International Publications; New York : Nations Unies, 1991.

Complète et actualise l'ouvrage précédent.

___, (Sous la direction de) International Information: Documents, Publications and Information Systems of International Governmental Organizations. Englewood, Colorado (États-Unis) : Libraries Unlimited, 1988. xxix, 339 p.

Halpern, Shanna L., The United Nations Conference of Environment and Development: Process and Documentation. Reports and Papers, 1993, No. 2. [Providence, Rhode Island (États-Unis)] Academic Council on the United Nations Systems, 1993. 59 p.

Présente des informations d'ordre général sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992, ainsi que sur les préparatifs s'y rapportant. Comporte la liste chronologique annotée des documents établis au titre des travaux préparatoires de la Conférence et une bibliographie relative aux documents d'information.

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Index to the Chemical Weapons Convention. Établi par A. Walter Dorn. Research Paper, No. 18. New York : Nations Unies, 1993, v. 66 p. UNIDIR/93/22; numéro de vente : GV.E.93.0.13.

Index alphabétique, par thème, comportant 1 000 entrées principales et entrées secondaires se rapportant à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction. Il est fait référence aux articles de la Convention, à ses annexes et au texte relatif à la création de la Commission préparatoire. Reproduit la table des matières de la Convention et d'autres outils de référence.

International Documentation. Sous la direction de Pierre Pelou. Calne, Wiltshire (Angleterre) : Infonortics, 1991. x, 274 p.

Analyse les activités de documentation, de publication et d'information d'un certain nombre d'organisations internationales faisant ou non partie du système des Nations Unies, l'accent étant mis sur les services de bibliothèque. Comporte quatre grandes parties : a) aperçu des organismes

(ONU, BIT, OMS, Organisation des États américains, Communauté européenne et Comité international de la Croix-Rouge); b) traitement de l'information : problèmes théoriques de la documentation, en particulier en ce qui concerne la terminologie, l'établissement de thésaurus, les produits d'information, les index et les services de référence; c) nouvelles technologies et systèmes d'information : établissement de bases de données et diffusion de l'information au BIT, informatisation des services de bibliothèque de l'OMS et de l'Office des Nations Unies à Genève, utilisation de disques compacts (CD-ROM) et interconnexion de systèmes ouverts; d) politiques relatives à l'information : documentation internationale en français, coordination des systèmes d'information des Nations Unies et Association de bibliothèques internationales. Comporte un index et des bibliographies.

Nations Unies. Bureau des services de conférence. Noms de pays : États Membres de l'Organisation des Nations Unies, membres d'institutions spécialisées ou parties au Statut de la Cour internationale de Justice. Bulletin de terminologie No 345. New York. Nations Unies, 1993. 151 p. ST/CS/SER.F/345; numéro de vente A/C/E/F/R/S.93.I.18.

Dresse la liste, en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe des noms des 187 États Membres de l'Organisation. Indique en annexe les dates d'admission de ces États à l'ONU. Comporte des index dans chacune de ces langues. Mise à jour périodique au moyen de rectificatifs et autres notes.

Nations Unies. Centre de documentation sur les réfugiés. EXCOM in Abstracts: Bibliographic Description of Documentation of UNHCR's Governing Bodies and Major International Conferences, 1951-1990. Genève : HCR, 1990.

Nations Unies. Centre pour les droits de l'homme. United Nations Reference Guide in the Field of Human Rights. New York : Nations Unies, 1993, ix, 124 p. ST/HR/6; numéro de vente E.93.XIV.4.

Comporte 570 entrées (dont certaines figurent sous diverses rubriques) concernant les documents et publications de l'ONU, de l'UNESCO, du BIT, de l'OMS, de l'UNITAR, du HCR et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Neuf chapitres : a) autodétermination; b) droits économiques, sociaux et culturels; c) droits civils et politiques; d) égalité et non-discrimination; e) droits d'autres groupes et autres personnes; f) autres questions relatives aux droits de l'homme; g) menaces qui pèsent sur les droits de l'homme et violation de ces droits; h) les Nations Unies et les droits de l'homme; i) les autres organisations et les droits de l'homme. Chaque entrée indique le titre du document ou de la publication, ainsi que sa cote ou toute autre indication bibliographique; de nombreuses entrées comportent les noms des auteurs ou des organismes responsables de la publication. Index alphabétique.

Nouvelle-Zélande. Ministère des affaires étrangères. United Nations Handbook, 1961-. Wellington, 1961- (mise à jour annuelle)

Publication annuelle contenant des renseignements détaillés sur la création et la composition des organes du système des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées.

Resolutions and statements of the United Nations Security Council (1946-1992): a Thematic Guide. Sous la direction de Karel C. Wellens. Deuxième édition. Dordrecht; Boston : M. Nijhoff; Norwell, Maine (États-Unis) : Distributeurs pour les États-Unis et le Canada, Kluwer Academic, c1993. 963 p.

Recueil des résolutions et des décisions du Conseil de sécurité et des déclarations des présidents du Conseil sur les questions de fond. Classé par thème et par région. Comporte une liste chronologique des résolutions, la composition du Conseil et la liste des questions dont le Conseil a été saisi jusqu'en 1992.

The Complete Reference Guide to United Nations Sales Publications, 1946-1978. Pleasantville, New York : UNIFO Publishers, 1982. 2 volumes.

Volume 1 : Catalogue établi par Mary Eva Birchfield. Volume 2 : Index par numéro de vente et par titre. Établis par Mary Eva Birchfield. Index thématique, établi par Jacqueline Coolman.

United Nations Association of the United States of America. Reference Guide to the United Nations, New York, 1978.

Présente, sous forme de feuillets mobiles, des renseignements concis sur les organismes des Nations Unies (siège, composition, budget, effectifs, vocation, organisation et organes subsidiaires. Suppléments annuels.

Who's Who in the United Nations and Related Agencies. Deuxième édition. Sous la direction de Stanley R. Greenfield. Établi en coopération avec les Nations Unies. Détroit, Michigan (États-Unis) : Omnigraphics, 1992, xxvii, 850 p.

Biographies succinctes de 3 000 haut responsables des secrétariats des organismes des Nations Unies (fonctionnaires de la classe P-5 et des catégories supérieures) et des membres des missions diplomatiques auprès de l'Organisation en poste en 1991. Répertoire des organismes des Nations Unies et des missions permanentes, liste des bibliothèques dépositaires et des associations des Nations Unies et autres outils de référence. Index biographiques par organisation et par nationalité.

INDEX

(Les numéros suivant les entrées sont ceux des paragraphes auxquels celles-ci renvoient)

- ABC des Nations Unies 1
- Additifs : classement 61
- AIEA 113
- Annexes Voir Documents officiels
- Assemblée générale 5
Comptes rendus de séance 19, 22
Cotes 37
Documents officiels :
Classement 66 à 69
Suppléments 26
Index des résolutions 90, 91
Index to proceedings 89, 90
Organes subsidiaires 6
- Bibliothèque Dag Hammardkjöld 118
à 120
- Cartes 86
- Catégories de vente 16
- CD-ROM 105 à 112, 115
- Centre des Nations Unies pour les établissements humains 14
- Check Lists of United Nations Documents 87
- Chronique de l'ONU 106
- Classement des documents 59 à 77
- Collections :
Constitution 120
Élimination des documents périmés 117
- Comité chargé des organisations non gouvernementales 9
- Comité de la planification du développement 9
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels 9
- Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire 9
- Comité des ressources naturelles 9
- Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement 9
- Comité du programme et de la coordination 9
- Comités, commissions et autres organes
Assemblée générale 6
Conseil économique et social 9
Cotes 32, 35
- Comités du Conseil de sécurité 7
- Comités et commissions de session :
Assemblée générale 5, 37, 38
Conseil économique et social 8, 39
Cotes 37 à 39
- Comités permanents du Conseil économique et social 9
- Commission de la condition de la femme 9
Index des documents 87
- Commission de la population 9
Index des documents 87
- Commission de la science et de la technique au service du développement 9
- Commission de l'énergie atomique :
index des documents 87
- Commission des droits de l'homme 9
Index des documents 84
- Commission des finances publiques : index des documents 87

INDEX (suite)

- Commission des Nations Unies pour
le droit commercial
international 6
- Commission des questions
économiques et de l'emploi :
index des documents 87
- Commission des questions sociales
Voir également Commission du
développement social : index des
documents 87
- Commission des sociétés
transnationales 9
- Commission de statistique 9
Index des documents 87
- Commission des stupéfiants 9
- Commission des transports et des
communications : index des
documents 87
- Commission du développement
durable 9
- Commission du développement
social 9
Voir également Commission des
questions sociales
- Commission du droit international 6
Comptes rendus de séance 24
Documents publiés 16
- Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique 10
Voir également Commission
économique pour l'Asie et
l'Extrême-Orient
- Commission économique pour
l'Afrique 10
- Commission économique pour
l'Amérique latine
Voir également Commission
économique pour l'Amérique
latine et les Caraïbes
Index des documents 87
- Commission économique pour
l'Amérique latine et les
Caraïbes 10
CD-ROM 107
- Commission économique pour l'Asie
et l'Extrême-Orient : Voir
également Commission économique
et sociale pour l'Asie et le
Pacifique
Index des documents 87
- Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale 10
- Commission économique pour
l'Europe 10
- Commissions régionales 10
- Commissions techniques du Conseil
économique et social 9
- Communiqués de presse 31, 102
- Comptes rendus analytiques de
séance 22 à 24
- Comptes rendus de séance 19 à 24
Assemblée générale 5
Classement 73
Commissions régionales 10
Conseil économique et social 8
Conseil de sécurité 7
Conseil de tutelle 11
Cotes 34, 38
- Comptes rendus sténographiques de
séance 5, 19 à 21
- Conférence des Nations Unies sur le
commerce et le développement 14
Voir également Conseil du
commerce et du développement
Documents officiels 26
Classement 76
Index des documents 94, 95
Résolutions et décisions :
index 90, 91, 95
- Conférences 6

INDEX (suite)

Conseil de sécurité 7

Comités 7

Comptes rendus de séance 20

Documents officiels :

Classement 70, 71

Suppléments 27

Index des documents 87

Index to proceedings 88, 89

Résolutions 7, 71

Index 90, 91

Conseil de tutelle 11

Comptes rendus de séance 21

Documents officiels :

Classement 74, 75

Suppléments 26

Index to proceedings 88, 89

Index des documents 87

Conseil du commerce et du
développement :

Voir également Conférence des
Nations Unies sur le commerce
et le développement

Documents officiels :

Classement 76

Suppléments 26

Conseil économique et social 8
à 10

Commissions techniques 9

Comptes rendus de séance 23

Cotes 39

Organes d'experts 9

Documents officiels :

Classement 72, 73

Suppléments 26

Conseil économique et social
(suite)

Index des documents 89

Index des résolutions 90

Index to proceedings 88, 89

Cotes 28 à 40, 63

Cotes multiples :

classement 62

Cour internationale de Justice 12

Distribution des publications 55
à 57

Index des documents 82, 83

Current index : UNDOC

Décisions :

Assemblée générale 38

Conseil économique et social 39

Département de l'information :

Cotes des documents 31

Distribution :

Catégories 37, 41 à 45

Correspondance 55

Principes 46 à 57

Documents :

Classement 59 à 77

Élimination 116 à 117

Nouvelle publication 43, 44,
117, 123

Utilisation à des fins de
recherche 2, 3, 121 à 127

Documents de séance 45

Documents d'information 13

Documents officiels 18 à 27

Annexes 25

Assemblée générale 5, 67 à 69

Classement 72, 73

Conférence des Nations Unies sur
le commerce et le
développement (CNUCED) 14, 76

Conseil économique et social 8,
73, 74

Conseil de sécurité 7, 70, 71

Conseil de tutelle 11, 74, 75

Distribution 46

Microfiches et microfilms 79

Possibilité de se les procurer 51

Suppléments 26, 27, 77

Documents provisoires 43,44

Documents publiés :

Assemblée générale 5

Comités, commissions et autres
organes de l'Assemblée
générale 6

Comités, commissions et autres
organes du Conseil économique
et social 9, 10

INDEX (suite)

- Conseil économique et social 8
Conseil de sécurité 7
Conseil de tutelle 11
Cour internationale de Justice
12
- Droits de l'homme 110
- Élimination des documents 116, 117
- FAO 113, 115
- Fonds des Nations Unies pour
l'enfance 9, 14
Index des documents 87, 96, 97
- Fonds des Nations Unies pour la
population 14
- Formule de demande de documents
48, Annexes I, II
- Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés 9, 14
- Index des documents 82 à 97
- Index des documents de
l'Organisation des Nations Unies
(UNDEX) 81, 82
- Index to proceedings 87 à 89
- Institut de recherche des
Nations Unies pour le
développement social 14
- Institut interrégional de
recherche des Nations Unies
sur la criminalité et la
justice 14
- Institutions spécialisées 58, 82,
113 à 115
- Internet 103, 104
- Liste quotidienne des documents
distribués au Siège 50
- L'ONU pour tous 1, 121
Mandats :
- Assemblée générale 5
Comités, commissions, etc. du
Conseil économique et social
9, 10
Conseil économique et social 8
Conseil de sécurité 7
Conseil de tutelle 11
Cour internationale de Justice
12
Organes spéciaux de l'ONU 14
- Microfiches et microfilms 51, 78
à 81
- Missions : distribution des
documents aux 46
- Mode de classement 65
- Mode de fonctionnement de
l'Organisation des Nations Unies
2 à 14
- Nouvelle publication des documents
43, 44, 117, 123
- Observateurs : distribution des
documents aux 46
- Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les
réfugiés de Palestine dans le
Proche-Orient 14
- OIT 113, 115
- OMPI 115
- Organe international de
contrôle des stupéfiants 9
- Organes d'experts du Conseil
économique et social 9
- Organes subsidiaires : cotes 32
- Organismes des Nations Unies 58
Index des documents 82
- Presse : distribution des
documents 46

INDEX (suite)

Programme alimentaire mondial 14

Programme des Nations Unies pour
le contrôle international des
drogues 14

Programme des Nations Unies pour
le développement 9, 14

Programme des Nations Unies pour
l'environnement 14

Publications destinées à la vente
16, 124
Classement 63, 64

Rapports :

- Assemblée générale 5
- Comités, commissions et autres
organes de l'Assemblée
générale 6
- Comités, commissions, etc., du
Conseil économique et social
9, 10
- Commissions régionales 10
- Conseil économique et social 8
- Conseil de sécurité 7
- Conseil de tutelle 11
- Cour internationale de Justice 12

Recherche(s)
Voir Documents : utilisation à
des fins de recherche

Rectificatifs : classement 61

Recueil des Traités des
Nations Unies : index 92

Régime international de tutelle 11

Règlement intérieur :

- Assemblée générale 5
- Comités, commissions, etc., de
l'Assemblée générale 6
- Comités, commissions, etc., du
Conseil économique et social
9, 10
- Conseil économique et social 8
- Conseil de sécurité 7
- Conseil de tutelle 11
- Cour internationale de Justice 12

Organes spéciaux de l'ONU 14

Résolutions :

- Assemblée générale 5, 38
- Classement 68, 73, 75
- Conseil économique et social
8, 39
- Conseil de sécurité 7, 40
- Cotes 38 à 40
- Index 90, 91

Révisions : classement 62

Secrétariat 13
Distribution des documents au 46

SIBONU : Système d'information
bibliographique de l'ONU 83

Sommet "planète Terre" 109

Sous-Commission du trafic illicite
des drogues et des problèmes
apparentés pour le Proche-Orient
et le Moyen-Orient 9

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités 9

Suppléments Voir documents
officiels

Système à disques optiques
100, 101

Système d'information
bibliographique de l'ONU
(SIBONU) 86, 98

R Accès 99

UNBIS Plus sur CD-ROM 105

UNESCO 115

UNDEX : Index des documents
de l'Organisation des
Nations Unies 84, 85

UNDI : United Nations Documents
Index 82 à 84

INDEX (suite)

UNDOC : Current Index 86

UN EARTH 111

United Nations Document Series
Symbols 1946-1977 3, 28, 59

United Nations Sales Publications
1972-1977 124

Université des Nations Unies 14

Yearbook of the United Nations 1

